

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2024**

la Cimade

L'humanité passe par l'autre

la Cimade
L'humanité passe par l'autre

**SOLIDARITÉ,
ÉGALITÉ,
ET JUSTICE
POUR TOUTES
& TOUS !**

TOUTES MOBILISEES
LES 30 JUIN & 7 JUILLET
POUR UNE BATAILLE CONTRE L'EXTRÊME DROITE
POUR CONSTRUIRE UNE NOUVELLE FRANCE
AUX SEINS DU PARTI DE L'HUMANITÉ

www.lacimade.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

FAITS SAILLANTS 2024	4
TEMPS FORTS 2024 EN RÉGIONS	8
ASILE ET SÉJOUR	10
EXPULSIONS, PRISON ET RÉTENTION	12
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE	14
VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S	16
APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	18
SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE	20
SENSIBILISATION	22
COMMUNICATION	23
VIE DU MOUVEMENT	24
EQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES	26
ÉLÉMENTS FINANCIERS	28
PARTENAIRES 2024	30

ÉDITO

© Elise Mellon



L'année 2024 fut pour les équipes de La Cimade une nouvelle année particulièrement dense.

Promulguée en janvier 2024, la loi « Asile et Immigration » portée par le ministre de l'Intérieur d'alors, Gérald Darmanin, bien que largement censurée par le Conseil constitutionnel, a entraîné un profond durcissement des conditions de vie des personnes étrangères. Un important travail de décryptage des effets de la loi a été réalisé par les équipes de La Cimade. Dans les permanences d'accueil et d'accès aux droits, les sollicitations ont été nombreuses face aux difficultés et angoisses rencontrées par les personnes exilées. Aux conséquences de ces nouvelles législations ont continué de s'ajouter les blocages rencontrés dans les accès aux préfectures pour les demandes de titres de séjour : des dynamiques de mobilisation locale pour dénoncer cette insupportable mécanique de « fabrique de sans-papiers » se sont déployées toute l'année sur différents points du territoire. Loin de se résigner, bénévoles et salarié·e·s de La Cimade, associations et syndicats, et collectifs de personnes sans-papiers ont multiplié les actions de sensibilisation et de mobilisation contre les nombreuses atteintes aux droits touchant les personnes étrangères.

Les enjeux européens ont aussi été présents, à travers un travail d'analyse et une campagne de sensibilisation vidéo, réalisés en amont des élections européennes de mai 2024, autour de la mise en œuvre à venir du Pacte européen sur la migration et l'asile, qui va accentuer aux frontières de l'Europe les logiques de tri, d'enfermement et d'externalisation des politiques migratoires.

Autre combat central de l'année passée, devant nécessairement s'inscrire dans la durée : celui contre l'extrême-droite et ses idées. A l'occasion des élections législatives anticipées du mois de juin, aux côtés de nombreuses autres organisations de la société civile, La Cimade s'est mobilisée contre l'arrivée au pouvoir des idées prônées par l'extrême-droite et pour œuvrer à l'émergence d'une alternative politique fondée sur la justice sociale et la solidarité. Lors de la session annuelle de l'association en Normandie, cette même thématique a été travaillée pendant trois jours afin de porter d'autres récits pour notre avenir collectif.

2024 fut aussi marquée par plusieurs anniversaires. En octobre étaient célébrés les 20 ans de la permanence dédiée aux femmes victimes de violences développée en Ile-de-France par La Cimade - l'occasion pour l'association de revenir sur les actions menées auprès des femmes migrantes exilées, enjeu essentiel de mobilisation pour nos équipes. En juin, le Centre provisoire d'hébergement au cœur de la ville de Massy fêtait ses 60 ans, six décennies de tradition d'accueil de plus de 5000 personnes réfugiées. Enfin, 2024 marquait un triste anniversaire, celui des 40 ans de la rétention administrative. Ce fut l'occasion, alors que les instances de La Cimade choisissaient de poursuivre, pour les quatre années à venir, une action de défense des droits des personnes retenues dans les centres de rétention, de rappeler les abus et violations de droit qui s'y perpétuent. Et du même coup, l'importance du rôle des associations, déjà pointées du doigt par le ministre de l'Intérieur, en tant que contre-pouvoir essentiel dans ces lieux de privation de liberté.

Face à ces nombreux défis, la dynamique de l'association s'est renforcée avec près de 300 adhésions supplémentaires. Un intense travail partenarial a marqué l'année, témoin d'une volonté forte d'élargir les alliances pour être plus forts ensemble, pour la défense des libertés associatives, pour montrer la voie vers une société fondée non sur la loi du plus fort et le rejet de l'Autre, mais bien sur l'égalité et la solidarité. Les soutiens de nos partenaires, de nos donatrices et donateurs, ont à nouveau été au rendez-vous : au nom de toutes les équipes de La Cimade, nous leur exprimons notre profonde reconnaissance. C'est ensemble que nous continuerons à porter haut et fort nos convictions et nos combats.

HENRY MASSON
Président

FANÉLIE CARREY-CONTE
Secrétaire générale

MONIQUE GUYOT-BERNI
Vice présidente



© La Cimade

FAITS SAILLANTS 2024

■ Janvier

Dans plusieurs villes de France, les groupes locaux se mobilisent sur le terrain contre la loi asile et immigration. Des actions d'interpellations des parlementaires et des responsables politiques sont également menées pour tenter d'empêcher le vote puis l'adoption définitive de cette loi. Suite à son adoption, La Cimade participe à la rédaction d'une série de contributions extérieures (aussi appelées « portes étroites ») adressées au Conseil constitutionnel pour essayer d'obtenir le retrait des dispositions les plus contestables.

La loi, finalement promulguée le 26 janvier, constitue un cap supplémentaire vers des atteintes sans précédent aux droits des personnes migrantes. Pour que chacun·e en prenne la mesure, La Cimade rédige un document de décryptage de ce texte, largement diffusé et utilisé par les différents acteurs et structures qui accompagnent les personnes étrangères.

■ Février

Avec son rapport d'observation *Soigner, séparer, précariser* publié en février sur les évacuations sanitaires entre Mayotte et la Réunion, La Cimade documente une procédure médicale qui vient percer les droits des personnes étrangères et révèle une véritable confusion entre contrôle migratoire et politiques de soin.

■ Mars

Le 16 mars, pour la cinquième année, la grande maraude solidaire en soutien aux personnes exilées se déroule à Briançon, à proximité de la frontière italienne. « Désarmons les frontières – Résistons à bras ouverts ! », à l'initiative de Tous migrants, des militant·e·s de Médecins du monde, Emmaüs, Amnesty international, Médecins sans frontières, du Secours catholique, de La Cimade et bien d'autres étaient présent·e·s, ensemble, pour affirmer leur solidarité et dénoncer la militarisation des frontières et les politiques migratoires répressives, discriminatoires et xénophobes.

■ Avril

A l'occasion de la journée mondiale des Roms, La Cimade, qui intervient depuis 2015 sur 4 bidonvilles, s'est associée à plusieurs événements à Montpellier : le vernissage de l'exposition « Regards croisés » qui donne à voir la vie quotidienne des personnes habitantes de plusieurs bidonvilles ; une conférence sur les termes utilisés pour parler des différents peuples tsiganes ; une déambulation pour écouter un enregistrement audio « La maison du bruit » réalisé par des enfants des bidonvilles, une commémoration à l'Hôtel de Ville suivie d'un temps festif au Parc de la Guirlande.

La Cimade organise, le 23 avril un webinaire intitulé « Frontières et racismes » ouvert à la fois au mouvement Cimade et à un public plus large. Cette initiative est portée par le pôle solidarités internationales – Europe (SIE) et les régions Amériques et Océan Indien de l'association.

Fruit du travail d'analyse commun des cinq associations, dont La Cimade, intervenant dans les centres et locaux de rétention administrative, le rapport rétention 2023, publié le 30 avril, alerte sur une situation dans les CRA qui ne cesse de s'aggraver.

■ Mai

Dans une tribune interassociative dont La Cimade est signataire, les organisations interpellent le gouvernement et les responsables politiques pour que cessent les drames à la frontière franco-britannique. À Calais, Dunkerque et sur tout le littoral de la Manche et de la mer du Nord, les politiques publiques à l'égard des personnes exilées à la frontière franco-britannique sont marquées du sceau de la violence et de la mort.

La Cimade informe sur les conséquences du Pacte européen sur la migration et l'asile. Ce texte a été adopté par le Parlement européen en dépit des nombreuses alertes de la société civile sur le risque d'une multiplication des désastres humanitaires et des violations des droits fondamentaux : non-respect du droit à la protection internationale dans l'Union européenne, risques de profilage racial, de détention de facto et de refoulements.

■ Juin

En amont des élections européennes, une campagne d'alerte et de sensibilisation sur les enjeux de ces élections est lancée. Elle a permis de toucher 2,6 millions de comptes via les réseaux sociaux.

A l'approche des élections législatives, La Cimade et ses groupes locaux se mobilisent partout en France, seuls ou avec d'autres organisations, pour que l'extrême-droite soit battue dans les urnes. Au-delà de l'enjeu électoral, il s'agit aussi de proposer des alternatives de rupture, de porter des mesures concrètes de justice, d'égalité et de solidarité par l'instauration d'un dialogue social et civil effectif.

Une mission se déroule en juin au Sénégal. Elle se réalise avec l'association sénégalaise Remidev dans le cadre du projet « pour un meilleur respect des droits et de la dignité des personnes migrantes et de leurs familles ». Cette mission a pour objectif de collecter des données sur l'accès au droit pour les personnes étrangères enfermées au Sénégal et sur la gestion de la question des personnes décédées et disparues.

Les 28 et 29 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des personnes réfugiées, le Centre international de La Cimade de Massy célèbre son 60^e anniversaire. L'événement commence, avec la remise, par le Chili, de la médaille de la solidarité à La Cimade. Un symbole fort pour ce centre qui, en 60 ans, a accueilli plus de 5 000 réfugié·e·s.



© La Cimade

Mobilisation dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques, juin 2024.

■ Juillet

En juillet, La Cimade publie un nouveau Petit guide de sensibilisation grand public dénonçant la violence aux frontières. En même temps, alors que la France s'apprête à accueillir des milliers de touristes pour les Jeux olympiques et paralympiques, La Cimade alerte sur les risques de précarisation et d'exclusion que font peser l'organisation de cet événement sur les personnes migrantes. La Cimade participe à une campagne de mobilisation et d'information du grand public sur les effets de la tenue des Jeux olympiques et adhère au collectif inter associatif Le Revers de la médaille.

La Cimade dénonce les expulsions menées par la Préfecture de Guadeloupe vers Haïti, pays gangréné par les gangs et qui connaît actuellement une situation de violence et d'insécurité généralisée, qualifiée par la Cour Nationale du droit d'asile (CNDA) de « conflit armé interne d'intensité exceptionnelle ». Les personnes qui y sont expulsées encourgent des risques pour leur vie, comme l'ont rappelé la Cour européenne des droits de l'Homme, la CNDA et les juridictions guadeloupéennes.

■ Août

La Cimade, avec le Gisti et le Gas, dépose une action de reconnaissance de droits devant le tribunal administratif de Nantes, juridiction compétente pour tout ce qui concerne les visas. Elle a pour but de faire reconnaître par le juge, le droit d'être réuni·e·s pour les réfugié·e·s, les bénéficiaires de la protection subsidiaire, les apatrides et leurs familles. Ce droit doit être effectif dans un délai raisonnable, dans tous les cas, inférieur à neuf mois à compter de la première demande.

■ Septembre

La Cimade continue de se mobiliser avec ses partenaires autour de la protection de l'enfance. Pour la première fois, le secteur de la protection de l'enfance marche uni contre l'état de délabrement d'une politique publique qui ne parvient plus à accompagner les enfants les plus vulnérables dans des conditions dignes. Le collectif Les 400 000, dont La Cimade est membre, regroupe plus de 50 organisations et souhaite attirer l'attention du grand public sur la défaillance collective en matière de protection de l'enfance.

La Cimade participe aux actions d'interpellations des pouvoirs publics sur la situation des mineurs isolés à la rue. Pour attirer l'attention sur les conditions de vie révoltantes qui leur sont faites, une soixantaine de jeunes migrants dont la minorité est contestée par les autorités, et qui sont de ce fait forcés de vivre à la rue, font « portes ouvertes » le 21 septembre, dans leur campement à Lille Bois-Blancs,

à l'occasion des journées du patrimoine. Ils ont invité des élus et des représentant·e·s des institutions du Nord à venir voir le campement dans lequel ils sont contraints de survivre.

■ Octobre

À l'occasion de la commémoration des 20 ans des permanences « violences », La Cimade revient le 3 octobre sur les actions menées auprès des femmes migrantes depuis deux décennies. Cet événement « 2024, quels chemins parcourus pour les droits des femmes migrantes ? » a permis, à travers trois tables rondes, de donner la parole à différentes associations, chercheuses, femmes engagées et collectifs investis dans la lutte pour les droits des femmes. Elles ont échangé pour dresser ensemble un portrait du quotidien des femmes migrantes et du chemin parcouru.

Début octobre, les militant·e·s de La Cimade se retrouvaient à Blainville-sur-Mer pour la session nationale de La Cimade. Trois jours pour penser les luttes et les actions conduites face à l'extrême droite et à la diffusion de son idéologie dans l'ensemble de la société. Avec des acteurs et des actrices diverses, La Cimade partage ses questionnements sur sa capacité de résistance, la construction de luttes dans les territoires, l'élaboration de contre-récits fédérateurs.

■ Novembre

Cette année 2024 est marquée par un triste anniversaire, les 40 ans des centres de rétention administrative. À cette occasion, La Cimade organise la deuxième édition de la cérémonie des Charter Awards. Son objectif est d'utiliser l'humour pour attirer le regard et dénoncer les pratiques préfectorales abusives et illégales en matière d'enfermement et d'expulsion de personnes migrantes.

Avec un réseau toujours croissant de partenaires, La Cimade anime le festival Migrant'scène. Il est organisé pendant trois semaines par les équipes bénévoles et salariées, sur tout le territoire hexagonal et ultra-marin. Migrant'scène est une formidable opportunité de sensibiliser et lutter contre les préjugés par des spectacles vivants, des projections débats, l'art ou la culture.

■ Décembre

A l'occasion de la journée internationale des droits humains, La Cimade met en lumière les violences pouvant être commises par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes étrangères à travers la publication d'un guide sur les enjeux de l'accompagnement des victimes. La Cimade fait le constat d'une surexposition des personnes

étrangères à de multiples formes de violences pouvant être exercées par les forces de sécurité intérieure. Ces violences font partie intégrante d'une mécanique visant à dissuader, voire empêcher l'arrivée et le séjour de personnes étrangères en France, et faciliter leur expulsion.

Face au projet du gouvernement de durcir l'accès à l'aide médicale de l'Etat, dont les premières victimes seraient les femmes en situation administrative précaire, La Cimade se mobilise, avec un collectif d'associations pour le respect du droit à la santé des plus vulnérables et demande au gouvernement l'abandon de cette réforme.

Le marché public d'intervention dans les centres de rétention administrative pour l'aide à l'exercice des droits des personnes enfermées prend fin le 31 décembre dans sept des CRA dans lesquels La Cimade intervient (Toulouse, Bordeaux, Hendaye, Rennes, Mesnil-Amelot, Guadeloupe et Guyane). Un nouveau marché a été conclu à compter du 1^{er} janvier 2025 entre La Cimade et le ministère de l'Intérieur, pour les CRA d'Hendaye, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Guadeloupe et Guyane. La Cimade ne présente pas de candidature pour intervenir au CRA du Mesnil-Amelot, et décide de cesser son intervention dans ce centre.



Les 60 ans du centre d'hébergement de Massy, juin 2024.



TEMPS FORTS 2024 EN RÉGIONS

■ Amériques

Diversifier les mobilisations face au durcissement des voies de régularisation

Les permanences d'accompagnement affichent complet chaque semaine en Guyane et en Guadeloupe, alors que les procédures se compliquent et que les droits se réduisent. En complément de ces actions, les groupes ont développé d'autres modes de mobilisation, des moments de partage et de rencontre autour d'activités ludiques et culturelles. Des ateliers d'apprentissage du français ont démarré en Guyane afin de favoriser l'autonomie et l'intégration des personnes exilées. En Guadeloupe, le groupe est mobilisé pour sensibiliser le grand public sur les migrations, lors d'interventions dans les écoles, les festivals ou soirées littéraires. Enfin, le festival Migrant'scène reste un moment de mobilisation intense et se développe un peu plus chaque année.

■ Auvergne Rhône-Alpes

Une mobilisation politique forte dans une région dynamique

Les équipiers et les équipières de la région ont continué à lutter pour une régularisation large et durable des personnes exilées et pour des alternatives à la dématérialisation du service public. Ainsi, après Lyon, Grenoble a créé un collectif « Bouge ta pref 38 ». Pour défendre une autre « solidarité » que celle du Pacte européen sur la migration et l'asile et pour parler positivement des migrations lors des élections européennes et législatives anticipées, La Cimade a accentué la sensibilisation auprès d'un public non acquis. L'assemblée régionale du 1^{er} juin avait pour thème « Se mobiliser contre les idées d'extrêmes droites : quelles actions mener ? » en présence de Myriam Laidouni, vice-présidente de l'Association nationale des villes et territoires accueillants.

La région est passée de 11 à 12 groupes locaux avec la création d'un groupe local à Roanne.

■ Bretagne Pays-de-Loire

Les coopérations entre bénévoles et salarié·e·s au cœur d'un chantier régional abouti

Quand et comment coopèrent les équipiers et équipières à La Cimade ? Sur quelles complémentarités jouer ensemble ? Le modèle associatif que s'est donné La Cimade est exigeant et la région a éprouvé le besoin d'interroger les flous qui persistent quand on a dit « coopération ». Dès le début de son mandat, avec la délégation salariée, l'instance régionale s'est lancée dans une réflexion au long cours, avec l'objectif d'aboutir à un outil de cadrage. C'est désormais chose faite : après plusieurs étapes de d'échanges, de multiples contributions, d'ateliers et de débats, une note générale et des fiches thématiques ont été finalisées. Pour 2025, la région se donne le cap de partager au mouvement cet outil qui doit continuer à évoluer pour renforcer le sens des liens entre bénévoles et salarié·e·s.

■ Centre-Ouest

Militer : penser, agir, dire

L'année 2024 est marquée par une lutte importante à Blois sur l'expulsion des hébergements de 39 familles, dont des mères isolées avec leurs enfants. Face à ces expulsions massives et brutales, le groupe local de Blois c'est fortement mobilisé pour dénoncer cette situation, accompagner les familles et lancer des recours en lien avec des avocates. Cette lutte âpre n'est pas encore finie dans le Loir-et-Cher et ailleurs.

Confrontés à des situations de plus en plus précaires et à une législation qui ressemble à une somme de refus de droits, l'ensemble des groupes locaux de la région a continué de porter la parole de La Cimade dans l'espace public. Le groupe local de Poitiers a développé de nouvelles modalités de permanences d'information aux droits avec le lancement d'espaces d'échanges collectifs mensuels pour poursuivre ses actions auprès des personnes migrantes.

■ Franche-Comté Bourgogne

Nouvelle équipe dans le Jura, nouveaux bénévoles

En 2023 le conseil national de La Cimade a agréé l'équipe naissante à Dole dans le Jura. Elle débute ses activités en 2024. Ainsi, la région Franche-Comté Bourgogne compte désormais sept groupes locaux établis sur six départements. Cette dynamique régionale et ces nouveaux adhérent·e·s sont accueilli·e·s avec enthousiasme. Pour cette raison, La Cimade a choisi de se retrouver à Dole pour sa journée régionale des nouveaux bénévoles qui s'est tenue au mois de mars.

■ Grand Est

En paroles et en actes : montrer qu'un autre accueil est possible

Face à l'incertitude et aux souffrances engendrées par la nouvelle loi et face aux délais interminables des préfectures, les neuf groupes en Grand Est se sont mobilisés, en paroles et en actes, pour montrer qu'un autre accueil est possible. Pour rompre l'isolement et faire respecter les droits, les équipes ont développé leurs actions d'accueil individuel et collectif : accès aux droits, café conversations, petit déj', sorties culturelles, etc. Pour donner à entendre et à voir les vécus, les expériences et les revendications des personnes exilées, elles se sont engagées dans diverses actions publiques : un parlement de rue avec plus de 40 personnes exilées à Nancy, une pièce de théâtre cocréée avec dix femmes exilées à Strasbourg, 13 ciné-débat et deux spectacles dans les Ardennes ou un stand et de nombreux échanges à la Foire éco bio à Colmar.

■ Île-de-France

Une mobilisation continue depuis la dernière réforme

L'application de la loi du 26 janvier 2024 a eu des effets directs sur les actions de la région. Le décryptage des conséquences de la réforme auprès du mouvement et des partenaires a été nécessaire pour maintenir une information précise et actualisée des personnes concernées. Au sein du collectif Asile IDF, La Cimade participe à mettre en lumière les pratiques abusives et illégales dans le rapport *Asile en terre hostile* publié le 20 juin.

Face aux effets dramatiques et aux discours nauséabonds soulevés par cette réforme, les équipes ont renforcé leurs actions de sensibilisation auprès d'un public toujours plus large. De nombreuses nouvelles personnes bénévoles sont venues rejoindre la région en 2024. Une réflexion interne a été menée pour ouvrir les perspectives d'actions et d'engagement bénévole proposées.

■ Languedoc-Roussillon

Une dynamique pour contrer la dématérialisation des préfectures

En Languedoc-Roussillon, l'accès au service public des personnes étrangères est problématique. La préfecture du Gard reste fermée au public, plusieurs personnes ont perdu leur emploi et leur logement faute de pouvoir déposer leur demande de renouvellement de titre de séjour. Partout, les services dématérialisés contribuent à invisibiliser les importantes files d'attentes pour un rendez-vous en préfecture. Après une décision défavorable du tribunal administratif, La Cimade et ses partenaires ont saisi la cour d'appel de Toulouse afin d'enjoindre la préfecture de l'Hérault à proposer des solutions alternatives pour les prises de rendez-vous et remédier aux difficultés de l'Administration numérique pour les étrangers en France (Anef). Dans un contexte particulièrement délictueux, plusieurs mobilisations se sont déployées dans des territoires fiefs de l'extrême droite. À la frontière espagnole, des missions d'observation ont pu mettre en évidence les atteintes aux droits des personnes tentant de rejoindre la France depuis la péninsule Ibérique.

■ Nord Picardie

« Tenir bon ensemble : accueillir, s'écouter pour écouter, accompagner »

Un groupe de travail régional sur l'écoute active, constitué dans la foulée de l'assemblée régionale de juin 2023, a porté l'organisation de trois journées de réflexion inter-groupes, dans trois villes de la région. Animées par le groupe d'appui psychologique de La Cimade, ces rencontres intitulées « Tenir bon ensemble : accueillir, s'écouter pour écouter, accompagner », avaient trois objectifs : s'outiller pour prendre du recul sur ses pratiques, faciliter l'accueil et l'accompagnement, travailler sur l'écoute. Ces journées, qui ont réuni une cinquantaine de bénévoles, ont été un moment fort de la vie associative de la région. Elles ont été l'occasion pour les bénévoles de se rencontrer ou se retrouver, tout en contribuant à la cohésion des groupes locaux, dans un contexte marqué par la dégradation des droits des personnes exilées.

■ Normandie

Une année structurante pour La Cimade en Normandie

Dans la foulée de l'entrée en vigueur de la loi Darmanin, les cinq départements normands ont été désignés territoires d'expérimentation de « l'instruction à 360° » des demandes de titre de séjour. Avec l'appui d'une personne en stage, les équipes de La Cimade en Normandie ont produit un

document de décryptage pour comprendre les modalités d'application de cette nouvelle mesure et ses implications pour les personnes étrangères concernées. En octobre, pour la première fois depuis 1995, la région a eu le plaisir d'accueillir la session nationale de La Cimade autour du thème : « Faire face à l'extrême droite - résistances, alliances, parole forte ». La rencontre a été un moment enthousiasmant pour la région, grâce à l'implication des bénévoles de l'ensemble des groupes locaux. En novembre, une deuxième salariée a rejoint les équipes en tant que chargée de projet régional. Elle vient soutenir les actions d'accès aux droits et de formations menées au quotidien par les 120 bénévoles en Normandie.

■ Océan Indien

Visibiliser les atteintes aux droits face au durcissement du régime dérogatoire

Les réformes successives dégradent inexorablement les droits des personnes étrangères et creusent l'écart entre les Outre-mer et l'Hexagone. Ainsi, les pratiques arbitraires et les difficultés d'accès aux services publics se multiplient. À Mayotte, face à l'inaccessibilité chronique du guichet de la préfecture et l'impossibilité de prendre rendez-vous en ligne, La Cimade a obtenu du tribunal administratif qu'il enjoigne au préfet de proposer une alternative à la dématérialisation. La Cimade a aussi documenté, dans un rapport d'observation, l'empiètement du contrôle migratoire sur les politiques de santé et les discriminations à l'œuvre dans le dispositif d'évacuations sanitaires entre Mayotte et La Réunion. Les personnes malades étrangères étant systématiquement traitées avec suspicion, au détriment de la continuité des soins.

■ Sud-Est

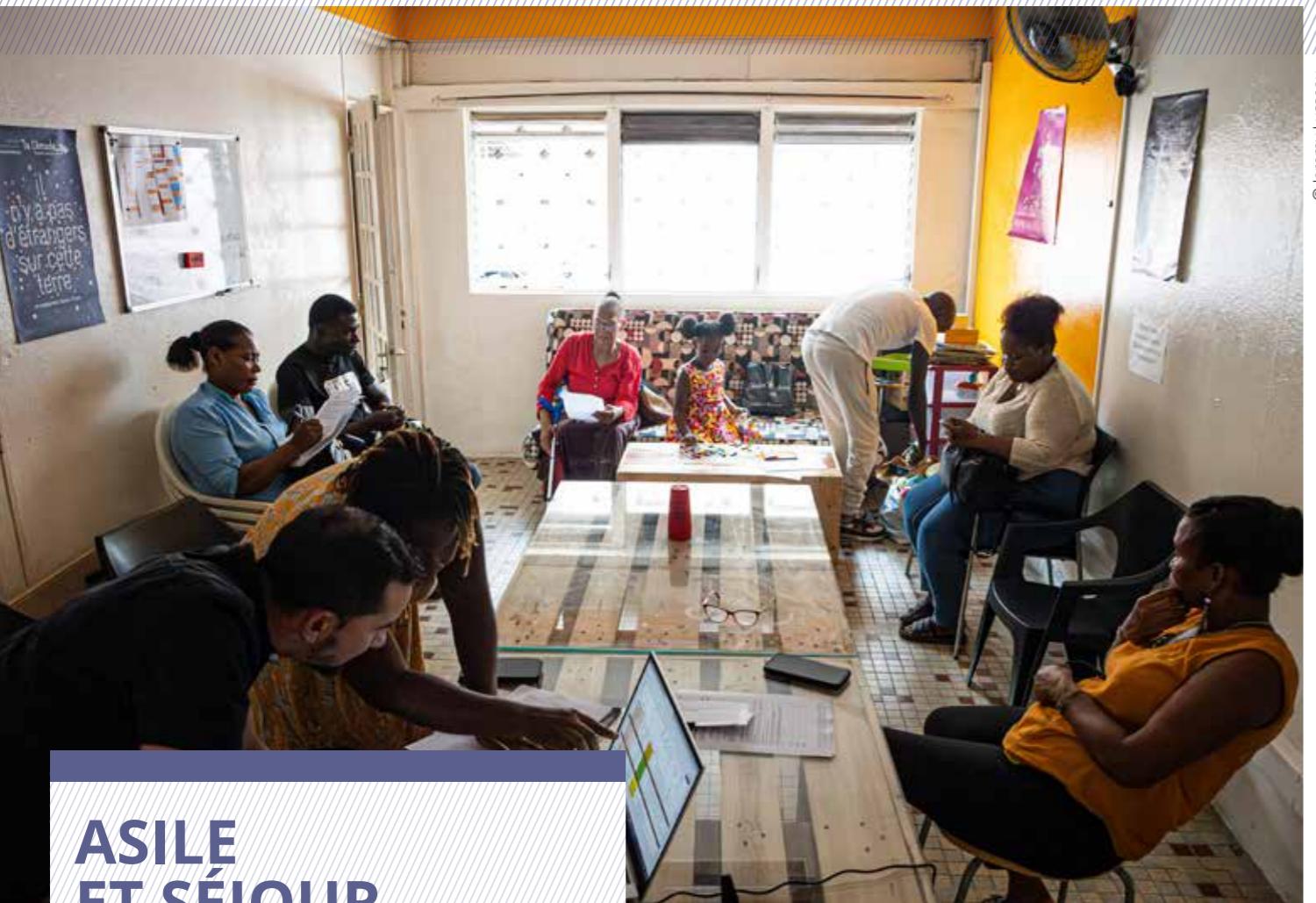
Une mobilisation hors les murs pour sensibiliser

Très mobilisés contre la loi immigration en début d'année, les groupes locaux de la région ont déployé des actions de sensibilisation hors les murs pour contrer les idées de l'extrême droite. Elles ont été menées chez des partenaires : informations collectives dans les centres sociaux à Aix, ainsi qu'en prison à Marseille et Aix ; interventions pédagogiques et ludiques sur les migrations dans des classes de primaire, en partenariat avec le Réseaux éducation sans frontière (RESF) et l'Unité de recherches migrations et société (Urmis) à Nice. Les actions de sensibilisation se sont aussi déroulées dans la rue : chants, porteur de paroles ou encore cercle de silence « assourdissant » à Marseille, Jeux olympiques sans frontières à Aix à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés avec plusieurs partenaires, Printemps des migrations à Nice.

■ Sud-Ouest

Des équipes plus que jamais mobilisées

Les actions d'accompagnement et d'information menées par les équipier·e·s de la région ont permis de renseigner plus de 8 000 personnes, y compris en milieu carcéral. Et en 2024, des nombreuses actions de sensibilisation ont également été organisées. La banalisation des idées d'extrême droite a été mise en évidence par les scores des différentes élections de l'année. Les groupes locaux de la région se sont engagés pour faire barrage à ces idées, particulièrement lors de l'entre-deux-tours des législatives anticipées. Les équipes ont été également très engagées dans des débats phares de la vie de l'association : de nombreux temps ont été consacrés à l'évolution de la gouvernance interne, et à l'intervention de La Cimade dans les centres de rétention.



© Jeremy Lusseau

ASILE ET SÉJOUR

■ LES ENTRAVES AU DROIT D'ASILE ET AU SÉJOUR PERDURENT ET FABRIQUENT L'EXCLUSION

En 2024, 130 952 premières demandes ont été enregistrées et 129 880 ont été introduites. Les principaux pays concernés par ces demandes sont l'Afghanistan, l'Ukraine, la Guinée et Haïti. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a pris 141 842 décisions dont 54 369 protections, un record depuis 40 ans. Le nombre de protections accordées au titre de l'asile s'élève à 70 225 avec les accords délivrés par la Cour nationale du droit d'asile (CND). 147 500 personnes avaient une demande pendante à la fin de l'année, mais seuls 90 000 d'entre elles bénéficiaient des conditions matérielles d'accueil et 66 000 étaient hébergées.

En 2024, des positions politiques sur le droit d'asile de La Cimade ont été adoptées.

La Cimade a contesté sans succès, la liste des pays considérés comme sûrs devant le Conseil d'État en avril 2024. Elle a travaillé sur les nouvelles dispositions législatives entrées en vigueur et leurs décrets d'application, qui ont été eux aussi contestés, sans succès, notamment la nouvelle forme d'assignation à résidence ou de rétention pour des demandeurs d'asile.

La permanence de La Cimade à Cayenne en Guyane.

En Guyane, La Cimade, le Comede et Médecins du monde ont saisi le juge des référés pour que les conditions d'hébergement, d'hygiène et d'accès à l'eau soient améliorées dans le premier « campement » officiel situé à Cayenne. Après le tribunal administratif de Cayenne, le Conseil d'État rejette la requête définitivement le 22 mars. La plus haute juridiction valide ainsi l'existence d'un bidonville, géré par l'Etat, de 350 personnes vivant dans des conditions insalubres.

Concernant les bénéficiaires de la protection internationale (BPI), La Cimade et les associations de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) ont contesté l'inaction systémique du ministère de l'intérieur qui n'a pas donné les moyens à l'Ofpra de réduire le délai de délivrance de documents d'état-civil. Le Conseil d'État a rejeté la requête le 30 janvier 2025. Avec les associations de la CFDA, elle a aussi saisi le Conseil d'État de la situation des familles de BPI soudanais. Le ministère de l'intérieur a ainsi été contraint de permettre le dépôt d'une demande de réunification familiale sans devoir se présenter physiquement à un consulat. Une action de reconnaissance de droits, couplée à des saisines de la Défenseure des droits, a aussi été initiée en septembre 2024 pour faire reconnaître, aux membres de familles de BPI, le droit d'être réunis, dans un délai raisonnable, à compter de la première démarche effectuée.

LE DROIT AU SÉJOUR

■ DES RÉGULARISATIONS GELÉES, DES RENOUVELLEMENTS DE TITRE DE SÉJOUR EMPÊCHÉS

Le ministère de l'intérieur annonce que 336 710 premiers titres de séjour ont été délivrés en 2024, mais de nombreuses personnes sans papiers installées en France ne parviennent toujours pas à obtenir une régularisation. Par ailleurs, des personnes en situation régulière se heurtent à des impasses lors du renouvellement de leur titre de séjour.

Inaccessibilité de certaines préfectures, incomplétude et illisibilité de l'information, accompagnement lacunaire face aux procédures dématérialisées, absence de documents provisoires de séjour, délais excessifs d'instruction, délivrance d'un titre qui expire prochainement... À l'angoisse générée par ces défaillances systémiques, peuvent s'ajouter des ruptures de droits en cascade : perte d'un travail et/ou d'un logement, suspension des prestations sociales, etc.

La loi du 26 janvier 2024, la dérive des pratiques préfectorales et la dématérialisation ont renforcé la machine à fabriquer des sans-papiers. En fin d'année et dans l'attente de nouvelles orientations sur les régularisations, certaines préfectures ont gelé l'admission exceptionnelle au séjour.

Face à ces atteintes aux droits des personnes étrangères, le groupe de travail sur la régularisation de La Cimade a poursuivi ses actions de sensibilisation. Des actions contentieuses et de plaidoyer ont également été menées sur le sujet.

■ DES ÉVACUATIONS SANITAIRES DANS L'OcéAN INDIEN QUI N'ÉCHAPPENT PAS AUX LOGIQUES DU CONTRÔLE MIGRATOIRE

Le sous-dimensionnement du système de santé à Mayotte conduit à recourir à des évacuations sanitaires, principalement vers La Réunion, pour soigner les patient-e-s de Mayotte. En février, La Cimade a publié un rapport d'observation intitulé *Soigner, séparer, précariser* pour documenter les difficultés des personnes étrangères pendant leur parcours de soin à La Réunion : séparation durable des familles, difficultés d'accès aux droits pourtant acquis à Mayotte.

La Cimade a interpellé les ministères compétents et organisé des temps d'échange avec des partenaires associatifs et des services médico-sociaux de l'Océan Indien pour que la protection de la santé et le droit à la vie privée et familiale prenne sur le contrôle migratoire et le droit dérogatoire qui sévit à Mayotte.

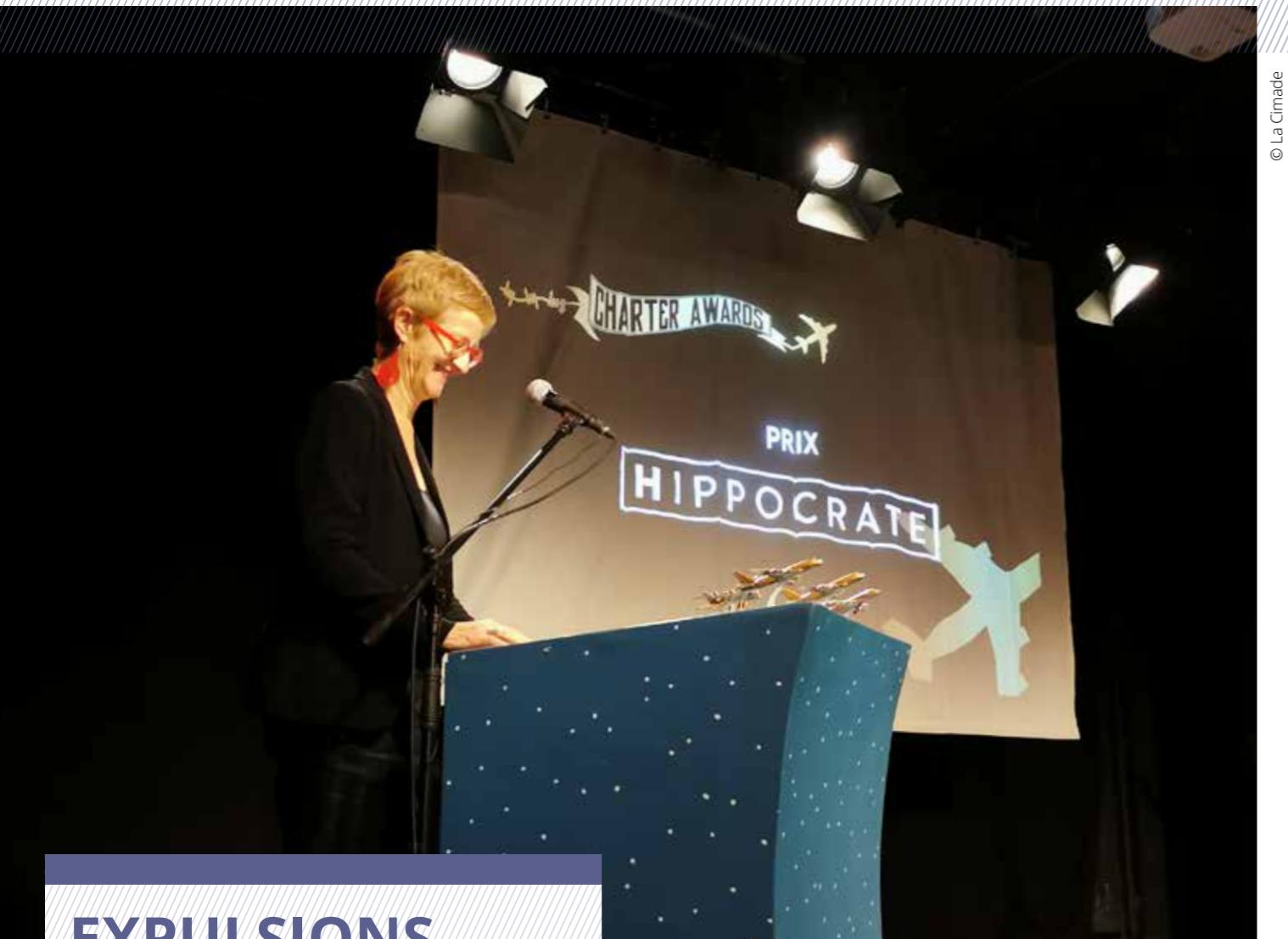
HAUT ET FORT

La Cimade a accompagné la sortie de son rapport sur les évacuations sanitaires depuis Mayotte vers La Réunion avec une diffusion des points saillants en images et en chiffres-clés, sur ses réseaux sociaux et dans sa newsletter. Un communiqué de presse dénonçant les effets néfastes de cette procédure médicale a également été adressé aux médias.

Dans la lignée des précédentes campagnes conduites chaque année depuis octobre 2020, La Cimade a poursuivi en octobre sa campagne en faveur d'une régularisation large et durable des personnes sans-papiers. Trois vidéos « inspirées de faits réels », relatant ce que changerait la régularisation pour trois personnes et leurs proches, ont été diffusées sur les réseaux sociaux. Ces messages faisaient aussi le lien avec les dernières sorties hostiles et mensongères du gouvernement, ainsi qu'avec l'impact catastrophique de la politique d'expulsion sur l'accès à la régularisation.



Manifestation contre la loi asile et immigration.



© La Cimade

EXPULSIONS, PRISON ET RÉTENTION

SURVEILLER, ENFERMER ET EXPULSER : LE TRIPTYQUE D'UNE POLITIQUE MIGRATOIRE RÉPRESSIVE

■ DE NOUVELLES MESURES POUR SURVEILLER, EXPULSER ET BANNIR

La menace de l'expulsion est devenue omniprésente et bouleverse le quotidien d'un grand nombre de personnes migrantes. Avec la loi asile et immigration, l'année 2024 a été marquée par des atteintes sans précédent sur les droits des personnes étrangères. La politique d'expulsion et de bannissement prend non seulement le pas sur les perspectives de régularisation, mais piétine tout un panel de droits fondamentaux, tels que le droit au respect de la vie privée et familiale ou le droit de ne pas subir

de traitements inhumains ou dégradants. La nouvelle législation a nécessité de multiples actions de formation, de sensibilisation et de communication pour outiller les équipes et rendre visibles les impacts de la loi.

■ AU-DELÀ DE LOIS RÉPRESSIVES, DES PRATIQUES ILLÉGALES

À l'image d'un gouvernement qui multiplie les déclarations à l'encontre des principes de l'État de droit, les préfectures et les forces de l'ordre ont usé en 2024 de moyens illégaux, et parfois empreints de violences, au service d'une politique répressive. Les expulsions de personnes bénéficiant d'attaches fortes en France, les obstacles à l'accès aux droits et les refoulements aux frontières intérieures, ainsi que les entraves aux actions de solidarité avec les personnes exilées sont quelques illustrations des pratiques de l'administration contraires à la loi. En plus des actions d'accompagnement menés sur le terrain, La Cimade s'est engagée dans de multiples démarches de plaidoyer et de communication afin de faire cesser ces violations de droits.

■ EN PRISON

200 bénévoles de La Cimade se tiennent aux côtés des personnes détenues, dans une prison sur trois. En 2024, les équipes ont rencontré 2 700 personnes étrangères détenues, au cours de près de 5 000 échanges menées derrière les murs des prisons. En prison plus encore, les personnes étrangères sont invisibilisées et discriminées.

■ UNE POPULATION SURINCARCÉRÉE MAIS SOUS PROTÉGÉE

En milieu carcéral, les personnes étrangères détenues sont plus nombreuses qu'ailleurs sur le territoire : 25,1 %, soit près de 20 000 personnes, au 31 décembre 2024. L'incarcération constitue un obstacle souvent insurmontable pour enregistrer une demande d'asile, déposer une demande de titre ou pour contester une mesure d'expulsion. La sortie sèche reste la norme, souvent synonyme d'un nouvel enfermement en centre de rétention.

■ L'UTILISATION MASSIVE DE LA MENACE À L'ORDRE PUBLIC

Mise en œuvre dès le début de l'année, la loi du 26 janvier 2024 a mis fin à certains droits des personnes étrangères confrontées à un parcours pénal. La dérive la plus incontrôlée réside dans l'utilisation détournée et disproportionnée de la menace à l'ordre public, notion peu encadrée juridiquement. Nombre de personnes font les frais de la place exorbitante que prend leur parcours pénal, parfois très ancien ou inexistant, dans l'appréciation de leur situation. En 2024, les personnes détenues ont aussi été la cible de contrevérités visant à établir un lien entre immigration et délinquance ; alors que tous les chiffres et études rappellent inlassablement l'inverse.

■ VIOLATIONS DES DROITS ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

En 2024, dans les CRA dans lesquels La Cimade intervenait, l'administration n'a pas cessé de violer la loi et les libertés fondamentales des personnes enfermées.

Des personnes gravement malades ont été privées de liberté ; d'autres ont été expulsées dans des pays où leur vie était en danger. C'est le cas des Haïtiens enfermés aux CRA de Guyane et de Guadeloupe, et ce malgré les décisions protectrices de la Cour européenne des droits de l'homme. D'autres encore ont été expulsées en toute illégalité par l'administration, alors qu'un recours devant les juridictions ou une demande d'asile était en cours d'examen.

■ LA RÉTENTION AU PROFIT D'UNE POLITIQUE D'ENFERMEMENT RÉPRESSIVE

Enfermer toujours plus les personnes étrangères devient un mot d'ordre pour les gouvernements qui se succèdent.

Au prétexte de la dangerosité qu'elles représenteraient, la loi asile et immigration du 26 janvier 2024 a complexifié les procédures et accentué cet amalgame pernicieux entre extranéité et délinquance.

■ TÉMOIGNER, ALERTER, DÉNONCER

Face à toutes ces situations, particulièrement condensées au CRA du Mesnil-Amelot, La Cimade a pris la décision de ne plus y intervenir à compter de l'année 2025. La Cimade reste engagée pour l'accès effectif aux droits des personnes enfermées en rétention, en intervenant dans sept CRA, en continuant à témoigner et dénoncer les abus et violations de droits s'y déroulant.

HAUT ET FORT

- En novembre, pour marquer la 40^{ème} année d'existence des centres de rétention administrative, La Cimade organise la deuxième édition des Charters Awards, avec l'animation de Guillaume Meurice. L'évènement, auquel étaient invités le grand public et les médias, a fait l'objet d'une couverture sur le compte Instagram de La Cimade.
- En décembre, la publication du guide sur les enjeux de l'accompagnement des victimes de violences policière s'est accompagnée d'une actualité sur le site Internet de La Cimade et d'une information aux médias. La diffusion sur les réseaux sociaux d'une bande dessinée de Fanny Vella, illustratrice et autrice engagée, a permis de faire ressortir les idées phares du guide.



© La Cimade

L'exposition *À l'intérieur c'est l'enfer* affichée dans l'espace public, juin 2024.



© Nathalie Bardou

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE

■ 1964 - 2024 : LE CENTRE INTERNATIONAL DE MASSY A FÊTÉ SES 60 ANS LES 28 ET 29 JUIN

Ces deux journées ont été une occasion unique pour le centre de renouer avec son histoire. La remise de la médaille de reconnaissance de solidarité par l'ambassade du Chili pour l'accueil des réfugiés chiliens dans les années 1970 a été un moment de grande émotion. Le film *Centre international de Massy : 60 ans d'accueil pour un exil reconstruc*teur, produit par La Cimade, a été diffusé. Il revient sur l'histoire, les valeurs et les personnes qui ont porté, et qui portent encore, ce lieu unique. Le film est visible sur le site Internet de La Cimade.

Les politiques d'accueil se sont fortement dégradées venant entraver l'accès aux droits des personnes et au logement autonome. Le centre provisoire d'hébergement (CPH) a accueilli et accompagné 127 personnes mais cette année, seulement 18 sorties ont été enregistrées pour les 115 résident·e·s.

L'équipe mobile psychiatrie-précariété (EMPP) de secteur a mis en place des permanences de psychologues au sein du centre. Elle constitue une réponse aux besoins repérés et prégnants des résident·e·s et de l'équipe salariée. La fin du financement par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de l'Essonne du projet pilote « sortants » est en revanche à regretter. Ce projet visait à consolider l'accès des personnes au logement en autonomie, un dispositif qui avait pourtant fait ses preuves sur deux ans.

À l'occasion du festival Migrant'scène, un partenariat avec la municipalité de Massy a été conclu pour la tenue d'ateliers cuisines animés par les résident·e·s et ouvert aux habitant·e·s de la ville.

■ LE CENTRE DE SOINS FRANTZ FANON À MONTPELLIER

317 personnes en souffrance psychologique ont été accompagnées au cours de l'année 2024. Cela représente 2 556 consultations en 27 langues différentes. Le centre Frantz Fanon a poursuivi son engagement de formation, d'interventions, d'accompagnement auprès

des professionnel·le·s et bénévoles, avec 91 formations, actions de sensibilisation et analyses de pratiques menées au cours de l'année, pour 1 573 personnes touchées. Les séminaires cliniques auprès des soignant·e·s de l'Hérault apporte un appui technique aux professionnel·le·s parfois isolé·e·s dans leur pratique. Ils ont été bien investis par les professionnel·le·s et les bénévoles du département. Le centre a également été invité à Genève par l'Organisation des Nations unies (ONU) dans le cadre d'un atelier spécifique autour de l'accompagnement des personnes ayant vécu des actes de torture.

De janvier à juin, la seconde promotion du diplôme universitaire « Exil droit et santé » a été portée conjointement par la faculté de médecine de Montpellier et le centre Frantz Fanon. Une recherche-action autour de la pratique de la plongée sous-marine comme moyen d'atténuer la symptomatologie de patients présentant des troubles liés en lien avec des traumatismes complexes en mer a été finalisée. Cette action a fait l'objet d'un film documentaire *La mer en face* réalisé par les cinéastes d'Union urbaine. L'espace témoignage, *Atelier des femmes fortes* initié en 2023, s'est déployé à travers une exposition photographique itinérante et s'est enrichi de sons.

■ LA MISSION BIDONVILLES À MONTPELLIER

En 2024, la mission est intervenue sur cinq bidonvilles et a accompagné 240 personnes dont 126 enfants. L'équipe est financée par le Fonds social européen (FSE+) pour mener un projet d'accompagnement renforcé vers le logement, l'hébergement et la scolarité, auprès des familles dites nombreuses, pour une durée de deux ans.

Cette année encore, l'action bidonvilles a fait valoir l'inconditionnalité de l'accès à un hébergement, à travers notamment sa participation au groupe de travail Habitat intercalaire. Le public accompagné fait l'objet de discriminations et rencontre trop de difficultés pour accéder à une mise à l'abri par le Conseil départemental. Seuls cinq ménages ont trouvé un hébergement durable en 2024. L'accès aux services de la préfecture est toujours inaccessible : aucune des familles en situation administrative complexe n'a pu déposer de demande de titre de séjour, empêchant alors les perspectives d'accès au logement.

L'équipe de La Cimade poursuit son engagement dans la dynamique partenariale locale de résorption des bidonvilles. Elle a approfondi et consolidé son expertise de la mobilisation communautaire auprès des habitant·e·s pour accompagner les projets d'amélioration des conditions de vie.

■ LE CENTRE DE BÉZIERS : DE L'ÉNERGIE DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

En 2024, c'est près de 200 personnes de 23 nationalités différentes qui ont été accueillies au centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada). Deux dispositifs sont mis en œuvre dans le Cada et sur l'année, 70 places ont été renouvelées. Ces chiffres montrent une accélération des procédures d'asile, qui oblige les salarié·e·s du centre à

être encore plus réactifs et réactives. Des formations sur les pays de provenance ont été organisées. L'accompagnement juridique et administratif s'est complexifié avec une dégradation de l'accès aux services publics, l'absence de médecin traitant, de la réduction des aides à la subsistance, la dématérialisation de l'accès au séjour, mais aussi des autres services sociaux.

Le travail en partenariat étroit avec le groupe local de La Cimade est toujours très riche et permet de belles synergies (cours de français, festival Migrant'scène, sensibilisation, soutien à la Palestine, etc.). Avec l'atelier cuisine, le centre se transforme une fois par mois en véritable restaurant. Il offre un lieu de sociabilité et de convivialité au centre-ville de Béziers. Le Projet micoches, animé par plusieurs bénévoles, dont deux artistes, a connu un grand succès. L'occasion pour les enfants de produire de très belles œuvres, mais aussi d'organiser plusieurs évènements. Un film a été réalisé pour retracer cette belle expérience.

▶
HAUT ET FORT

Le 20 juin 2024, nous célébrions comme chaque année la Journée mondiale des personnes réfugiées. Cette année marquant les 60 ans du Centre international de La Cimade (ou CPH pour centre provisoire d'hébergement), nous avons dévoilé le film «Centre international de Massy : 60 ans d'accueil pour un exil reconstructeur» qui revient sur l'histoire, les valeurs et les personnes qui ont porté et qui portent encore ce lieu unique. Produit par La Cimade, le film a été diffusé sur notre site internet. Sur les réseaux sociaux, le film était diffusé en trois épisodes : « Natalia et Ruben », « Exil » et « 60 ans ».



© Valentina Camu

Les 60 ans du centre d'hébergement de Massy, juin 2024.



© Corinne Simon

VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S

■ FACE À L'ÉROSION ALARMANTE DES DROITS : LA CIMADE SE MOBILISE POUR LA PROTECTION DES FEMMES ÉTRANGÈRES

Les femmes étrangères peuvent être confrontées à des violences spécifiques à leur genre, ainsi qu'à leur statut d'étrangères. À cette double violence, s'ajoute la violence administrative et institutionnelle : qu'elles demandent l'asile ou un titre de séjour, les femmes étrangères sont confrontées à des difficultés systémiques pour faire valoir leurs droits.

L'année a été marquée par la loi asile et immigration dont de nombreuses dispositions impactent directement les femmes victimes de violence. Les difficultés liées à l'obtention d'une autorisation de travail conduisent à un nombre croissant de situations d'exploitation et de conditions contraires au droit du travail.

Pour les accompagner dans un parcours administratif très complexe, les bénévoles de La Cimade ont conseillé 2 477 personnes et reçu 819 victimes de violences dans les permanences. Les sollicitations concernent majoritairement le maintien du droit au séjour, malgré la rupture de la vie commune du fait des violences conjugales ou familiales, des situations de traite des êtres humains, ainsi que des demandes d'asile suite à des persécutions liées au genre.

La Cimade s'est également mobilisée autour d'actions de sensibilisation. Pour le 8 mars, la diffusion d'une vidéo a mis un coup de projecteur sur l'invisibilisation des femmes étrangères et la nécessité de protéger les victimes de violences. Une seconde vidéo vise à retracer 20 années d'engagement aux côtés des femmes migrantes. La Cimade a corédigé, à destination du Grevio (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique auprès du Conseil de l'Europe), un rapport sur l'application de la Convention d'Istanbul en France, lequel visibilise la situation des femmes migrantes. L'anniversaire des 20 ans de la permanence francilienne dédiée à l'accompagnement des femmes victimes de violences a été l'occasion de se rassembler autour de 120 participant·e·s le 3 octobre, au Point Éphémère à Paris. Suite à cette soirée, une pétition a été lancée, elle a reçu

5 478 signatures à l'heure du bouclage de ce rapport. En collaboration avec Amnesty International, La Cimade a démontré que les femmes sont victimes de nombreuses violations de leurs droits lors de leur dépôt de plainte. Le rapport *Rentrez chez vous, ça va passer* a été publié à cette occasion en septembre.

■ TRISTE CONSTAT GÉNÉRAL DU DÉFAUT DE PROTECTION DES JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S

Le défaut de protection des enfants sur le territoire français a été le refrain du 35^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), malgré des condamnations répétées de la France à cet égard.

Les jeunes, vulnérables et isolés, sont confrontés à un système qui remet en question leur statut d'enfant avant de les protéger. L'État français a dès lors été condamné à deux reprises par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies. Ce dernier a enjoint la France, en 2023 puis en 2024, d'adopter des mesures urgentes notamment pour les mineur·e·s non accompagné·e·s. Ces mesures sont restées sans effet jusqu'à présent. La Cimade a donc poursuivi des actions contentieuses et des campagnes de sensibilisation visant à ce que l'État français prenne des mesures pour se conformer à la CIDE et cesse enfin de déroger au respect des droits des mineur·e·s isolé·e·s. Un contentieux, soutenu par La Cimade et ses partenaires a été initié devant le Conseil d'État. Il vise à établir des conditions dignes pour l'accueil et l'évaluation de la situation de ces jeunes.

Les recommandations du Comité des droits de l'enfant ont également été rappelées par des jeunes accompagnés par Utopia 56, La Cimade et le Cofrade. Une campagne, financée par Ben & Jerry's, a permis aux jeunes, soutenus par la société civile, d'adresser des lettres et photographies de leurs lieux de vie au ministère des solidarités. Lors d'un échange avec les décideurs, les jeunes ont pu partager leurs difficultés quotidiennes et exposer leurs besoins. Ils et elles ont alors abordé leurs conditions de vie dans les pays d'origine, les difficultés de leur parcours migratoire. Ils et elles ont aussi émis des critiques sur l'évaluation de minorité et exposé les difficultés engendrées par l'absence de titres de séjour : absence d'hébergement, de soins, d'accès à la scolarité, à la formation, ainsi qu'aux loisirs. La Cimade rappelle que, sans protection, les jeunes sont exposés à des risques graves : nuits à la rue, exploitation, problèmes de santé, déscolarisation, et traumatismes psychologiques.

La mobilisation se poursuit en 2025 avec une campagne sur l'irrespect de la présomption de minorité.

HAUT ET FORT

Le 8 mars, plusieurs actions de communication ont été menées : diffusion d'un communiqué de presse pour alerter sur les impacts de la loi asile et immigration sur les femmes étrangères, diffusion d'une vidéo qui met en lumière l'invisibilisation des femmes étrangères, la nécessité de protéger les femmes victimes de violences et la création d'une image officielle de mobilisation déclinée autour de plusieurs messages de revendication.

En octobre, La Cimade a participé à la communication d'un rapport d'analyse produit par Amnesty International sur les obstacles et les difficultés rencontrées par les victimes de violences sexuelles dont les femmes migrantes.

La Cimade s'est associée en novembre à une action de communication digitale pour interpeller les membres du gouvernement. Soutenue par Ben & Jerry's avec Utopia 56 et le Cofrade, les citoyen·ne·s étaient invité·e·s sur les réseaux sociaux à envoyer un mail pour de demander une rencontre avec les jeunes.



Exposition 2024 de l'atelier des femmes fortes – créée par un groupe de femmes accompagnées au centre Frantz Fanon.



© Nathalie Bardou

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

■ À QUOI SERVENT LES ATELIERS DE FRANÇAIS ?

Depuis sa création en 1939, La Cimade propose des ateliers de français pour être auprès des personnes exilées, faciliter leur autonomie et témoigner de leurs conditions de vie. Aujourd'hui, ce sont plus de 400 bénévoles dans 34 villes qui s'engagent pour faire perdurer cette action en proposant plus de 300 heures d'atelier chaque semaine.

Les ateliers sont des espaces précieux où La Cimade accueille les personnes et partage des moments riches d'échanges et de découvertes. Ce sont des temps où le vivre-ensemble n'est plus un concept, mais une pratique bien vivante et sensible. Ces moments dépassent le cadre de l'apprentissage de la langue. Le plaisir partagé est une reconnaissance bien plus forte socialement que n'importe quel certificat. La rencontre et l'échange humain sont essentiels à l'appropriation d'une nouvelle langue. Avec les évolutions législatives de ces dernières années, qui

ne cessent de complexifier l'accès au français pour les personnes migrantes, faire vivre la fraternité dans les ateliers est une résistance et être bénévole est une forme de lutte contre la xénophobie.

La langue du pays où l'on vit doit être accessible à toutes et tous sans distinction, les ateliers de français permettent de faire vivre les droits des personnes étrangères.

■ LES PROJETS CULTURELS COMME TÉMOIGNAGE DU FAIRE ENSEMBLE

À l'occasion de la session nationale de La Cimade, les chorales de Caen et de Nantes, montées entre apprenant·e·s et bénévoles, grâce à l'engagement de deux chef·fe·s de chœur, nous ont fait le plaisir de chanter ensemble des titres d'ici et d'ailleurs.

■ SE MOBILISER AVEC LES APPRENANT·E·S

Les évolutions législatives, les orientations de l'État concernant la maîtrise du français et le droit au séjour vont à l'encontre de la vision humaniste que La Cimade défend depuis de nombreuses années. Le partage d'une langue commune est un droit émancipateur et non un devoir restrictif. Pour défendre ce droit de toutes et tous d'avoir accès à la langue du pays où l'on vit, La Cimade a mené, avec le collectif Le français pour toutes et tous, une recherche-action où apprenant·e·s et acteur·e·s de l'apprentissage du français cherchent et agissent ensemble.

Les résultats de cette recherche-action font l'objet d'un rapport publié en novembre : *L'accès au français pour toutes et tous : oui mais comment ?* L'étude opère un renversement de perspectives. Elle met en lumière la pertinence d'accompagner les personnes en partant de la rencontre et non des méthodes. Cela permet de comprendre les blocages personnels et ce qui peut faciliter l'apprentissage. Il est donc nécessaire d'ouvrir la porte des formations aux autres langues, aux parcours divers et mettre au centre de l'action la compréhension mutuelle. Et ce, pour mieux impliquer les personnes apprenantes dans les projets et les activités, pour qu'elles

deviennent actrices de leur propre accompagnement et de leur parcours. Il est essentiel de leur demander « comment et pourquoi, ils et elles veulent apprendre ? » avant de pouvoir se demander « comment on enseigne ? ».

Cette recherche-action montre aussi l'importance des espaces informels pour l'apprentissage du français, car contrairement aux idées reçues, l'immersion en France n'est pas simple. Beaucoup de participant·e·s aux ateliers viennent avant tout pour la dimension socialisante des formations. Encourager les accompagnant·e·s bénévoles à organiser et animer des espaces de pratique, de rencontre, de discussion, des sorties est tout autant pertinent que les ateliers linguistiques classiques.

Plusieurs projets sont nés des échanges issus de cette recherche-action. Des ateliers de conversation impliquant personnes migrantes et personnes du quartier ont été mis en place. En réaction à la loi asile et immigration, une tribune sur l'accès au français a été rédigée par des apprenant·e·s. Elle est disponible sur le site du collectif Le français pour tous.

Enfin, l'année 2024 a connu la création de deux nouvelles équipes d'animation d'ateliers de français à Cayenne en Guyane et à Rouen en Normandie.



© Marianne Bel

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE

■ SE MOBILISER AU NIVEAU EUROPÉEN POUR LES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES

L'année 2024 a été rythmée par deux enjeux majeurs au niveau européen. Le premier a été l'adoption du Pacte européen sur la migration et l'asile en dépit des alertes de la société civile sur ses conséquences dévastatrices. Un document de décryptage synthétique en français et en anglais a été réalisé sur cet ensemble législatif de plus de 5 000 pages de texte. Il a été relayé par les organisations de la société civile française et européenne ainsi que des médias spécialisés et des eurodéputé·e·s.

Les élections européennes de juin sont le deuxième enjeu de l'année. Elles ont fortement mobilisé les équipes de La Cimade et à cette occasion les *10 propositions politiques prioritaires pour une Europe protectrice et solidaire* ont été actualisées et publiées en français et en anglais. Une campagne de sensibilisation vidéo pour alerter sur les enjeux des élections européennes a permis de toucher 2,6 millions de comptes via les réseaux sociaux. La Cimade

■ AGIR POUR LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES EXILÉES AUX FRONTIÈRES

L'année 2024 a été le théâtre de nombreux drames aux frontières et de nombreuses violations des droits humains. La Cimade, en partenariat avec le Remidev, a réalisé une mission d'observation au Sénégal sur le sujet de l'accès au droit et à la justice des personnes étrangères enfermées, ainsi que sur la question des personnes décédées et disparues. Sur ce sujet, La Cimade a également poursuivi son action dans l'archipel des Comores. Travail qui a permis, notamment, de coordonner deux notes en réponse à l'appel à contribution du Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit des migrant·e·s et sur la question des personnes décédées et disparues. En novembre, La Cimade s'est jointe au réseau Migreurop pour dénoncer, dans un communiqué commun, l'agence Frontex qui agit en toute impunité aux frontières européennes depuis 20 ans.

Petit guide de La Cimade sur la violence des frontières sorti en juillet 2024.

a également pris la parole dans différents médias et lors d'événements publics afin de diffuser ses propositions. Plus que jamais, La Cimade est déterminée à porter une parole forte pour des politiques migratoires accueillantes et solidaires, en Europe et à l'international.



© ArtoVictorri

■ DÉCRYPTER LES ENJEUX INTERNATIONAUX ET EUROPÉENS POUR LE MOUVEMENT CIMADE ET AU-DELÀ

Le pôle solidarités internationales (SI-Europe) fournit des clés de lectures sur les questions migratoires dans un contexte européen et international volatile. Ainsi, un webinar intitulé « Frontières et racismes », coorganisé par le pôle et les régions Amériques et Océan Indien, a donné la parole au milieu de la recherche sur le sujet. Par ailleurs, le pôle partage ses actions avec le mouvement Cimade, par exemple à l'occasion d'un webinar dédié aux adhérent·e·s afin de partager les conclusions de la mission conjointe au Sénégal.

Au-delà des questions migratoires, La Cimade a communiqué régulièrement, seule ou en partenariat, sur la situation en Israël et Palestine. Engagée sur le sujet depuis les années 1950, La Cimade a appelé au respect du droit international et à un cessez-le feu. Contre l'impunité, elle a demandé à la France de s'engager à exécuter les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale. Elle a par ailleurs demandé l'arrêt des relations économiques de l'UE avec les colonies israéliennes des territoires occupés ou encore à la libération des otages.

■ AGIR COLLECTIVEMENT EN FRANCE, EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL POUR PLUS DE SOLIDARITÉ

Collectifs, réseaux, coalitions, projets menés en collaboration : les partenariats et les échanges sont au cœur de l'action du pôle SI-Europe. La Cimade est une des cinq associations qui pilote le projet de Coordination des actions aux frontières intérieures (Cafi), celui-ci a pour but de faire respecter les droits fondamentaux des personnes migrantes aux frontières intérieures. Au sein de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, au-delà de sa participation aux instances, La Cimade était présente aux conférences et ateliers des Assises pour la Palestine. Par ailleurs, elle a participé aux réflexions du réseau euro africain Migreurop dans le cadre de son assemblée générale 2024. Elle était également présente pour certaines actions des membres du réseau, comme le festival Sabir, organisé par l'association italienne Arci, afin de participer à une conférence organisée par le réseau sur les 20 ans de l'agence européenne Frontex. Le collectif Loujna-Tounkarké, a quant à lui tenu sa réunion annuelle à Dakar, moment pour La Cimade et les autres membres du collectif d'organiser un atelier sur l'utilisation des mécanismes Onusiens. La Cimade, en tant que membre du Centre de recherche et d'informations sur le développement (Crid), a participé au séminaire des membres. Il avait pour objectif de réfléchir stratégiquement aux modes d'actions de solidarités internationales dans un contexte international complexe.

HAUT ET FORT



- Le 6 février, les appels à se mobiliser partout en France dans le cadre de la Commémor'action, en hommage aux personnes mortes ou disparues aux frontières, ont été relayés sur les réseaux sociaux et auprès des médias.
- La Cimade a participé à la communication pour inviter le grand public à participer au webinar « Frontières et racismes » qui s'est tenu le 24 avril.
- Pour les élections européennes de juin, La Cimade a lancé une campagne pour alerter sur les conséquences des politiques migratoires européennes sur la vie des personnes exilées vivant en Europe ou souhaitant y trouver refuge. À cette occasion, une page dédiée sur le site Internet a été créée contenant une foire aux questions, des chiffres clés, nos revendications ainsi qu'un fact checking. Par ailleurs, plusieurs de ces contenus ont été déclinés et diffusés sur les réseaux sociaux : un quiz et une vidéo sur le fonctionnement et les enjeux des élections européennes, cinq vidéos de fact checking et quatre vidéos de chiffres-clés.



© La Cimade

Commémor'action du 6 février 2024.



© Julie Vandal

SENSIBILISATION

LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS, ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE

En 2024, le climat politico-médiatique est resté préoccupant. Mais en dépit des menaces de divers groupes d'extrême droite à l'encontre de La Cimade, ces pressions n'ont pas découragé les bénévoles en charge de la sensibilisation. Ils ont même intensifié leurs actions. En effet, en 2024, la sensibilisation à La Cimade c'est :

- 54 100 personnes touché·e·s.
- Plus de 800 actions menées, incluant des animations de rue, des activités ludiques, des ciné-débats, des spectacles vivants, des conférences, des rencontres littéraires et bien plus encore.
- 22 500 personnes participant au festival Migrant'scène, dont le mot d'ordre cette année était « Tissons demain. Place aux alternatives, place à l'altérité ».
- 10 148 jeunes sensibilisé·e·s hors et en milieu scolaire, soit des interventions en augmentation constante auprès de ce public déterminant pour l'avenir de notre société. À noter, la confiance du ministère de l'Éducation nationale qui a renouvelé l'agrément de La Cimade pour une durée de cinq ans.
- Près de 900 partenariats locaux parmi lesquels d'autres associations, des cinémas, des théâtres, des bibliothèques, des centres culturels ou des festivals.

2024, c'est aussi la création de nouveaux outils de sensibilisation pour toucher un public toujours plus diversifié.

On retiendra en particulier l'exposition *L'Atelier des femmes fortes*. C'est le nom que s'est donné un groupe de 15 femmes exilées décidées à visibiliser les violences spécifiques exercées contre celles qui sont à la fois femmes et étrangères. Accompagnées par la photographe Fatoumata Diabaté et par le centre Frantz Fanon, le centre spécialisé dans la clinique de l'exil de La Cimade, elles ont élaboré les messages de l'exposition et conçu la scénographie des visuels. D'une mise en scène à l'autre, elles évoquent les violences vécues du pays d'origine au pays d'accueil. Projet aussi politique que thérapeutique, cette exposition contribue à donner du sens à des vécus individuels en les replaçant dans une perspective systémique. Il vise à alerter sur les violences administratives qui s'ajoutent aux autres et surtout à souligner l'urgence absolue de déployer des moyens de protection efficaces pour les victimes. Installée dans un lycée, dans une bibliothèque, ou encore sur une place publique, l'exposition a suscité l'envoi de dizaines de courriers à ces femmes par des visiteurs et visiteuses ayant à cœur de partager leur indignation, admiration et soutien.

Autre nouveauté produite, le huitième titre de la collection Petit guide de La Cimade : *Refuser la violence des frontières*. Il propose une visite guidée dans ces espaces à la gestion de plus en plus déshumanisante et meurtrière. Nourri de l'expertise du pôle solidarités internationales-Europe de La Cimade, de ses partenaires et de différentes sources institutionnelles, cette publication a été conçue pour faire comprendre toutes les dimensions de la violence exercée aux frontières à un large public, dès le lycée.

La Cimade a également décidé de faciliter les actions de sensibilisation des bénévoles auprès des actrices et acteurs du champ social. Toutes les personnes susceptibles de recevoir, d'orienter ou d'accompagner des personnes exilées sont ainsi concernées, que ce soit dans le cadre d'activités professionnelles ou d'activités bénévoles. Des bénévoles en sensibilisation confirmées et des travailleuses sociales de La Cimade ont donc créé une boîte à outils dédiée à ce public qui sera largement diffusée au sein du mouvement en 2025.

Enfin, La Cimade entend être mieux repérée dans le paysage de l'éducation populaire et de l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) au niveau national. À cet effet, elle a organisé deux ciné-rencontres en ligne qui ont mobilisé près de 900 participant·e·s. La première, autour du court-métrage *Je ne lâcherai pas ta main* de Dominique Cabrera, était programmée à l'occasion de la journée Commémor'action, une journée d'hommages rendus aux personnes décédées ou disparues lors de leur parcours migratoires. La seconde, en clôture du festival Migrant'scène, autour du film *Raconte-moi une histoire... d'Illhem Belarbi*, était consacrée aux enjeux linguistiques et à leur instrumentalisation par les politiques migratoires

Elles ont été dispensées par 30 formateurs et formatrices de La Cimade, principalement dans les régions Bretagne-Pays de Loire, Nord Picardie, Centre-Ouest et Normandie.

Depuis décembre 2022, La Cimade dispose de l'agrément Qualiopi, certification du ministère du travail délivrée aux organismes de formation qui respectent une démarche qualité, sur la base d'un référentiel unique.

COMMUNICATION

Dans le cadre des élections législatives anticipées de juin, La Cimade a diffusé un communiqué appelant à un changement de paradigme en faveur de la justice sociale et de l'égalité des droits. Elle a appelé à une mobilisation forte contre l'extrême droite et ses idées.

En juillet, La Cimade a alerté sur la situation des personnes exilées dans le contexte des Jeux olympiques de Paris. Une campagne de communication et de mobilisation a été montée autour de plusieurs leviers : publication d'une actualité sur le site Internet de La Cimade reprenant les revendications, des actions de collages de stickers dans l'espace public et une campagne sur les réseaux sociaux. La Cimade a également rejoint et soutenu le collectif Le Revers de la médaille regroupant plus de 100 associations et fédérations.

En novembre, une vidéo est diffusée pour présenter le récit d'une personne exilée à la première personne, avec un premier portrait de Johana, une femme d'origine colombienne. Elle est issue d'un projet inter associatif mené avec Emmaüs et le CCFD. Des récits qui prennent le contre-pied des discours politiques ambients.

Le festival Migrant'scène a été l'occasion de nouer différents partenariats médias afin de toucher de nouveaux publics. Une campagne de communication a été menée sur les réseaux sociaux, ainsi que dans des salles de cinéma dans plusieurs villes de France, avec la diffusion d'une bande-annonce produite spécialement pour l'occasion.

FORMATION

FORMER SUR LES DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES



En tant qu'association spécialisée en droit des étrangers, La Cimade est sollicitée par des associations, services de l'État et des collectivités territoriales, des universités et écoles spécialisées pour dispenser des formations juridiques et pratiques, destinées à celles et ceux qui accompagnent les personnes étrangères. Le droit des étrangers étant particulièrement complexe et mouvant, une solide formation est nécessaire. En 2024, 45 sessions de formations ont été dispensées, pour un total de 414 heures. Elles ont touché 636 bénéficiaires - salariés associatifs et agents de la fonction publique de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.



Un spectacle du festival Migrant'scène, Lille, novembre 2024.



© Charmaine da Costa Soares

VIE DU MOUVEMENT

En 2024, La Cimade a accueilli 300 adhésions supplémentaires passant à 3 934 adhésions dont 2 678 bénévoles. Cette dynamique de progression maîtrisée et continue, témoigne d'un intérêt soutenu pour un engagement auprès et avec les personnes étrangères. Une partie de la société civile souhaite ainsi faire advenir une société plus juste et plus hospitalière.

Plusieurs travaux structurants pour la vie du mouvement ont été pilotés en 2024 :

- Le projet de révision des statuts a été lancé pour favoriser une gouvernance associative plus en phase

avec le projet associatif de La Cimade. Il vise à consolider les aspirations du mouvement pour ce qui est de la participation à la construction des orientations politiques du niveau local au niveau national. Un groupe de travail a réuni bénévoles, salarié·e·s et élue·e·s des différentes instances. Fin 2024, il a remis une proposition de réforme des statuts en vue d'une adoption lors de l'assemblée générale extraordinaire début 2025.

- Un autre groupe de travail a posé les bases du parcours bénévole à La Cimade. Il a identifié les différentes étapes qui jalonnent le cheminement dans l'engagement, ainsi que les outils à renouveler et à produire pour accompagner ce parcours. C'est un enjeu de consolidation du mouvement. Il doit permettre à chacun·e de vivre son

engagement dans un cadre collectif et soutenant. Il est le gage d'une politique de prévention de l'essoufflement voire du découragement, qui peut gagner les bénévoles confronté·e·s à des situations humaines et des obstacles de plus en plus éprouvants.

- Deux chantiers importants ont pu être finalisés en 2024. Le premier est la refonte du nouvel extranet de La Cimade, Cimadocs, par lequel l'ensemble des équipes bénévoles et salariées peuvent partager et rechercher toutes les ressources dont elles ont besoin pour mener leurs actions, avec la possibilité, pour les groupes et les régions, d'animer des pages dédiées. Un cycle de formation a été engagé avec la direction des systèmes d'information pour accompagner la prise en main de ce nouvel outil. En lien avec le service de collecte, le deuxième chantier finalisé dans l'année est la mise en service de la nouvelle plateforme de gestion des adhésions. Elle offre des améliorations pour les trésoriers régionaux et facilite l'accès pour les adhérent·e·s à un espace personnel. C'est un outil plus puissant d'analyse de l'évolution des adhésions de l'association.

- Le groupe d'appui psy a répondu à de nombreuses sollicitations pour prendre soin de la dynamique collective dans les groupes locaux et au sein des équipes. Il est composé de bénévoles, vient en soutien aux équipes, groupes locaux ou régions pour animer des temps de formation ou des groupes de paroles. À la demande, l'équipe a réalisé différentes interventions en région et approfondi certaines questions liées aux conditions de l'engagement bénévole dans un contexte difficile.

■ UNE NOUVELLE ANNÉE DE MOBILISATION POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

Sur le terrain politique et en termes de parole publique, La Cimade a participé aux mouvements de défense des libertés associatives. Elle s'est mobilisée aux côtés de la Coalition pour les libertés associatives, s'est engagée en tant que membre au Collectif des associations citoyennes (CAC) et s'est confrontée aux différentes initiatives publiques, comme la rentrée politique des associations du Mouvement associatif. En 2024, La Cimade s'est jointe à plusieurs interventions volontaires, dont celle portée en soutien au média associatif Canal Ti Zef. La défense des libertés associatives rejoint en 2024 les initiatives pour lutter contre l'extrême droite, en particulier dans le cadre de la campagne des législatives anticipées.

■ L'ANNÉE 2024 A ÉTÉ POUR SAAM L'ANNÉE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Afin de garantir la pleine maîtrise des données personnelles recueillies dans le cadre des activités d'accès aux droit, la base de données de SAAM a quitté

Microsoft pour rejoindre les serveurs de La Cimade. Les données sont désormais directement gérées par l'équipe informatique en interne. En conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), une charte sur la durée de la conservation des données a été adoptée par le conseil en 2024. Cette charte fait l'objet d'une phase d'appropriation le mouvement qui se poursuivra en 2025. Les rencontres régulières et les actions de formation ont été poursuivies en 2024 pour faciliter l'usage par toutes et tous.

Les données collectées permettent d'analyser l'activité d'accueil et d'accompagnement des permanences. Elles montrent notamment une augmentation de l'activité principalement liée à une complexification de l'accompagnement dans un contexte réglementaire de plus en plus difficile pour les personnes étrangères. SAAM est un outil puissant en matière d'élaboration de statistiques, mais La Cimade veut rester vigilante sur l'utilisation qui pourrait en être faite. C'est pourquoi elle s'est dotée d'un cadre sur la production et la diffusion de statistiques.



Journée mondiale des réfugiés au centre d'hébergement de Massy, juin 2024.
© Lili Payant



© Lili Payant

ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES

La complémentarité entre équipes salariées et bénévoles est précieuse. Elle permet à l'association de développer et consolider son maillage territorial pour être au plus près des personnes exilées et des partenaires. Elle renforce les compétences et le pouvoir d'agir de l'ensemble du mouvement par l'articulation de son expertise, de ses analyses et de ses actions sur le terrain. Cette complémentarité donne à l'association les moyens de porter une parole forte et d'agir à tous les échelons, du niveau local jusqu'au niveau national et international. Elle se construit par des mécanismes de coopération entre bénévoles et salarié·e·s qui sont au fondement de l'organisation de La Cimade.

Cette coopération peut notamment prendre la forme d'espaces de réflexion, d'échanges, de mutualisation, de formation. De nombreuses actions de formation internes sont en effet organisées à destination des bénévoles et/ou des salarié·e·s, pour leur permettre d'acquérir les connaissances, compétences et savoir-être nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions, mais aussi leur transmettre le cadre déontologique et les orientations politiques dans lesquels s'inscrit l'association.

L'équipe salariée de La Cimade est au cœur du projet de l'association. Déployé·e·s dans l'hexagone et en Outre-

mer, les 151 salarié·e·s mettent en œuvre la mission sociale de La Cimade aux côtés des 2 678 bénévoles. La politique de ressources humaines est construite autour d'un accord collectif signé en mars 2017, et d'une grille des salaires par catégorie, révisée chaque année. En matière de ressources humaines, les priorités de La Cimade demeurent la diversité, la mobilité, la formation, l'équité et l'égalité entre femmes et hommes comme garantie d'un traitement uniforme pour toutes et tous. Ces principes sont appliqués tout au long du parcours des collaborateurs et collaboratrices de La Cimade. Une attention particulière est portée sur la question du bien-être au travail et de la formation professionnelle.

EFFECTIFS ET REPRÉSENTATION DES SALARIÉ·E·S

Le personnel, présent au siège national de La Cimade à Paris, dans les régions, dans les centres de rétention, est composé de 151 professionnel·le·s, dont 77,5 % de femmes (34 hommes et 117 femmes). Cette supériorité numérique se constate dans toutes les catégories professionnelles. Au 31 décembre 2024, sur 151 salarié·e·s :

- 41 sont titulaires de contrats à temps partiel, majoritairement occupés par des femmes (87,8 %) ;
- 138 ont un contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- 13 ont un contrat à durée déterminée (CDD). 10 des contrats à durée déterminée sont occupés par des femmes.

L'ancienneté moyenne toutes catégories confondues est de 5 ans et 10 mois.

En 2024, La Cimade a accueilli 18 stagiaires dont la durée moyenne de stage a été d'un peu moins de trois mois (pour rappel, la gratification est obligatoire pour les stages de plus de deux mois consécutifs). L'ensemble des stagiaires a été accueilli en région, avec un nombre important d'étudiant·e·s en droit et en sciences humaines.

RELATIONS SOCIALES

L'ensemble des salarié·e·s est représenté par le Comité social et économique (CSE), dont les membres ont été élus en janvier 2023 à l'occasion des élections des représentant·e·s du personnel. Les échanges entre la direction et le CSE ont lieu chaque mois et permettent d'avancer dans l'intérêt de La Cimade et de ses salarié·e·s. En 2024, la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), instance émanant du CSE, s'est réunie quatre fois et a effectué une visite des locaux de Rennes et Nantes, du site des Batignolles à Paris et s'est penchée plus spécifiquement sur les contraintes de déplacement des salarié·e·s en région. En étroite collaboration avec les membres de la CSSCT, le travail de mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels s'est poursuivi et reste d'actualité. Parallèlement, un travail avec les instances représentatives du personnel a été finalisé concernant l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans la droite ligne des principes d'équité défendus par La Cimade. En outre, les négociations annuelles obligatoires 2024 ont débouché sur une augmentation collective des salaires, l'alignement du congé pour le parent non accouchant sur la durée du congé maternité post natal, la généralisation des règles de maintien de rémunération concernant les arrêts maladie et accidents de travail pour tous et toutes sans condition d'ancienneté et des aménagements du temps de travail spécifique aux salarié·e·s en parcours de procréation médicalement assistée.

Enfin, une procédure de signalement en cas d'agissements discriminatoires, d'agissements sexistes, de harcèlement moral, sexuel, d'agression sexuelle ou de viol a pu être finalisée.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2024, les orientations en matière de formation ont été de :

- Développer au sein de La Cimade une politique de prévention active en matière de sécurité et de risques psychosociaux ;
- Accompagner les salarié·e·s dans l'organisation et l'exécution de leurs missions ;
- Accompagner les salarié·e·s dans le développement de leur projet professionnel ;

- Encourager la prise régulière des heures acquises dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) par les salarié·e·s.

En 2024, 121 salarié·e·s (104 femmes et 17 hommes) ont été formé·e·s, soit 87 % de l'effectif total sur l'année, pour un budget de 72 979 € ; grâce à 40 actions de formation individuelle et 11 sessions collectives, représentant en moyenne 32 heures de formation par stagiaire.

En 2024, les salarié·e·s les plus formé·e·s sont les salarié·e·s qui exercent leur activité en rétention, suivis par les salarié·e·s exerçant en régions au sein de la direction des territoires, puis des salarié·e·s des directions supports et des salarié·e·s des Cada et CPH pour un total représentant 94 % de l'effectif salarié formé. Les salarié·e·s qui exercent leur activité au sein des pôles thématiques représentent 6 % de l'effectif salarié formé.

Dans le cadre du CPF un bilan de compétences a été organisé.

Aussi, quatre salarié·e·s ont entamé ou poursuivi en 2024 une formation dans le cadre d'un projet de transition professionnelle.

NOUVEAUX POSTES 2024

- Chargé·e de projet Franche-Comté Bourgogne
- Chargé·e de projet Normandie
- Technicien informatique à Paris



© Charmaine da Costa Soares

Session nationale de La Cimade en Normandie



ÉLÉMENTS FINANCIERS

En 2024, le résultat net est déficitaire, à hauteur de 238 k€, soit 1,8 % des ressources d'exploitation. Ce montant est supérieur au déficit prévu (- 158 k€) mais en baisse par rapport à l'exercice précédent (- 429 k€). Le déficit du résultat d'exploitation augmente en revanche par rapport au précédent exercice, passant de - 595 k€ à - 777 k€. Si la solidité financière de La Cimade demeure, grâce à l'apport de la Fondation La Cimade et du Fonds de dotation Cimade, le travail sur le modèle socio-économique doit se poursuivre, dans l'objectif de consolider, dans les prochaines années, une dynamique de viabilité économique.

Des ressources en hausse par rapport à 2023

Les ressources d'exploitation sont en hausse de 250 k€ en 2024 par rapport à 2023 (+ 2 %). Cette hausse s'explique notamment par le retour au niveau prévu du montant des concours publics versés par le Ministère de l'Intérieur dans le cadre du marché de la rétention. L'exercice 2023 avait été marqué par une contribution moins élevée que prévu de 99 k€ en raison de la réfaction du Ministère de l'Intérieur sur le marché de la rétention suite au retrait temporaire des équipes du Mesnil Amelot. L'exercice 2024 atteint le niveau prévu de 2 753 k€.

Autre explication, la hausse de 55 k€ des ventes de la boutique Cimade, pour atteindre 279 k€.

A noter également, une hausse de 36 k€ de l'ensemble des dons perçus.

Dernier élément important d'explication de la hausse des ressources, la subvention obtenue dans le cadre du FSE (Fonds social européen) pour le projet Mission bidonvilles, à hauteur de 375 k€ sur deux ans (2024 et 2025).

Certaines subventions publiques ont en revanche baissé, notamment celles provenant des services déconcentrés de l'Etat : - 185 k€ en 2024 par rapport à 2023.

Des dépenses d'exploitation qui augmentent plus vite que les ressources

En 2024, les dépenses d'exploitation ont augmenté de 432 k€, soit une hausse de 3,2 % par rapport à l'exercice précédent. Principale explication, l'augmentation de 248 k€ de la masse salariale, premier poste de dépenses (64 % du total des dépenses d'exploitation). Une augmentation des salaires de 3 % a été décidée en 2024, en soutien au pouvoir d'achat des salariés dans le contexte économique.

Deux outils au service de la mise en œuvre du projet de La Cimade

Une présentation de la situation financière de La Cimade ne serait pas complète sans évoquer la Fondation Cimade et le Fonds de dotation La Cimade. Ces deux structures, autonomes juridiquement, contribuent à la mise en œuvre du projet associatif de La Cimade, par un apport financier notamment.

La Fondation Cimade, abritée au sein de la Fondation du Protestantisme, a été créée en 2008 et permet de recueillir des dons de montants importants. Le montant des dons collectés en 2024 est de 333 k€. Ces dons, ainsi que les revenus financiers issus de placements, ont alimenté le budget d'exploitation de l'association, à hauteur de 445 k€ en 2024.

Le Fonds de dotation, créé en 2019, est un outil juridiquement adapté pour recevoir les legs et assurances-vie. Les dotations consomptibles ont augmenté de 480 k€ en 2023-2024 pour atteindre le montant cumulé de 2 532 k€ au 31 mars 2024.

En combinant les bilans de l'association, de la Fondation et du Fonds de dotation, on constate une hausse des 5 % des fonds propres depuis 2021 et une stabilité du fonds de roulement exprimé en mois à 7,8.

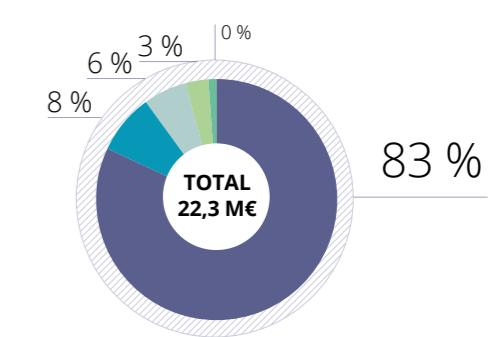
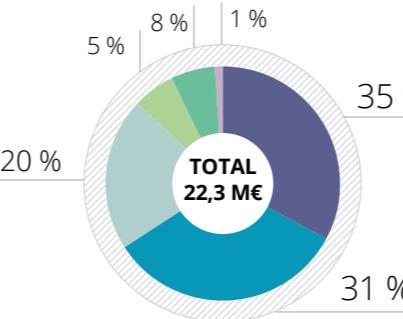
Un état des lieux partagé de la situation financière de La Cimade, un processus de consolidation du modèle socio-économique de La Cimade

L'évolution négative du compte de résultat depuis 2021 nécessite de faire évoluer le modèle socio-économique de La Cimade. Au-delà d'un travail engagé sur la maîtrise des charges et l'accroissement du développement de la collecte et des fonds privés, une réflexion structurante est entamée depuis début 2024, qui permet aujourd'hui de disposer d'un état des lieux partagé, prenant en compte le déficit du budget d'exploitation de l'association mais également la solidité du bilan consolidé et le niveau des réserves. Les instances du mouvement vont dès lors conduire en 2025 un travail de scénarisation budgétaire pour les prochaines années, visant à mettre en œuvre une trajectoire économique pérenne en lien avec les orientations stratégiques de La Cimade, et les besoins en termes de financement de projets comme d'entretien d'un certain nombre de bâtiments dans lesquels intervient l'association.

Les concours publics sont des contributions financières versées par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire : par exemple, le marché de la rétention ou le fonctionnement du CADA de Béziers ou du CPH de Massy.

Dotation consomptible : patrimoine qui peut être, pour toute et partie, consommé par le Fonds de Dotation pour l'accomplissement de son objet.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) EN K€



NOS RESSOURCES GLOBALES EN 2024...

Bénévolat	7 876
Subventions et concours publics	6 842
Générosité du Public	4 425
Fondation et financements privés	1 163
Produits des activités annexes et autres produits	1 723
Déficit	238

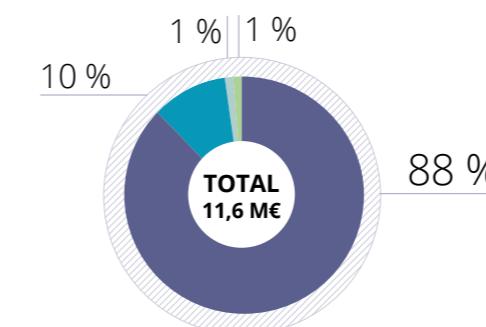
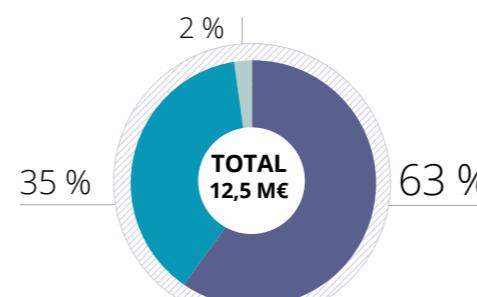
... ET LEUR UTILISATION

Actions réalisées en France y compris bénévolat	18 532
Frais de fonctionnement	1 719
Frais de recherche de fonds	1 275
Autres charges	689
Actions réalisées à l'étranger	52

ZOOM SUR NOS ACTIONS RÉALISÉES EN FRANCE

Actions en région y compris bénévolat	11 136
Action de la rétention	2 516
Centres d'accueil et d'hébergement de Béziers, Massy et Montpellier	2 601
Accompagnement des publics	767
Support aux actions (Pôles Thématisques Nationaux)	727
Animation politique du Mouvement et Vie Associative	263
Missions de sensibilisation	523

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€



ORIGINE DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (Y COMPRIS BÉNÉVOLAT)

Bénévolat	7 876
Dons	4 425
Autres produits	264

UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC ET BÉNÉVOLAT

Missions sociales (y compris bénévolat)	10 163
Frais de recherche de fonds	1 195
Frais de fonctionnement	163
Dotations aux provisions et dépréciations	83

Toutes ces informations sont issues des comptes annuels et du rapport de gestion 2024 approuvés par l'Assemblée générale de La Cimade du 28 juin 2025. Les comptes 2024 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes Hoche Audit. Le rapport de gestion présente également les comptes de la Fondation Cimade, créée en 2008 sous l'égide de la Fondation du Protestantisme, ainsi que ceux du Fonds de dotation La Cimade, créée en 2019.

PARTENAIRES 2024

La Cimade fait le choix de travailler avec d'autres associations – internationales, nationales et locales – afin de renforcer l'impact de ses actions. L'association tient en effet à favoriser l'intelligence collective, la collaboration, le soutien et la complémentarité au sein du monde associatif et de la société civile en général. Rien ne se ferait sans nos partenaires associatifs, mais également sans nos soutiens financiers : pouvoirs publics, collectivités territoriales, fondations privées et entreprises. Merci à eux. Merci également à nos 20 500 donatrices et donateurs qui nous ont apporté leur confiance en 2024 et favorisent ainsi notre indépendance et la pérennité de nos actions. Merci enfin à toutes celles et ceux qui, en France et ailleurs, s'engagent pour une solidarité active avec les personnes migrantes et réfugiées.

NOS SOUTIENS PUBLICS AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPÉEN :

Agence Française de Développement (AFD) - Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) - Ministère de la Culture et de la Communication - Ministère du Travail, des Solidarités et de la Santé et des familles - Direction générale de la Santé (DGS) - Ministère de l'Intérieur - Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) - Ministère de la Justice - Service de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes (SADJAV) et Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) - Ministère de l'Aménagement des territoires et de la Décentralisation - Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) - Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) - FSE+  Cofinancé par l'Union européenne

NOS PARTENAIRES PRIVÉS :

Bröt für die Welt - EKIR - Fondation Agnès Delachaux - Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain - Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Fondation du Protestantisme - Fondation JM Bruneau - Fondation Présents - Fondation Un monde par tous - The Tolkien Trust - Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL)

NOS PARTENAIRES FINANCIERS :

AMÉRIQUES

Nos partenaires financiers : DILCRAH Guyane et Guadeloupe, ARS Guyane, Fondation de France, Rotary Club de Pointe-à-Pitre.

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Nos partenaires financiers : les Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Grenoble, Clermont-Ferrand, Annonay, Chambon-sur-Lignon, Saint-Etienne, Mazet-Saint Voy, les communes du Pays de Gex, le Conseil départemental de l'Ain, la Métropole Grenoble-Alpes, La Métropole de Lyon, la DREETS Auvergne Rhône-Alpes (la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), la DIRSP (direction interrégionale des services pénitentiaires), la DRAC Auvergne Rhône-Alpes (la direction des affaires culturelles).

BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

Départements de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine, Villes de Nantes, Rennes, La Roche-sur-Yon, Lorient, Vannes, Les Sables d'Olonne, Auray, Ploërmel et Sézé, Nantes Métropole, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes et DRJSCS des Pays de la Loire et de Bretagne.

CENTRE-OUEST

Nos partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, région Centre Val de Loire, Mairie de Poitiers, mairie de Blois, mairie de Tours, mairie de Faux la Montagne, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Nouvelle Aquitaine, Fonds de développement vie associative Nouvelle Aquitaine

FRANCHE-COMTÉ BOURGOGNE

Nos partenaires financiers : Ville de Dijon, CCAS de Nevers, FDVA région Bourgogne Franche-Comté, Ville de Besançon, Conseil Départemental de la Nièvre, l'Eglise protestante Unie de France, Ville de Chalon-sur-Saône, Ville de Besançon.

GRAND EST

Nos partenaires financiers : UEPAL, de nombreuses paroisses protestantes et catholiques dont les paroisses du Bouclier et le temple Neuf, la ville de Strasbourg, la ville de Charleville Mézières, le CDAD du Bas Rhin, le CDAD Moselle.

ILE-DE-FRANCE

Nos partenaires financiers : Agence régionale de Santé d'Île-de-France / Barreau de l'Essonne / Barreau des Hauts-de-Seine / Barreau de Paris Solidarité / Barreau de Seine-Saint-Denis / Barreau du Val-de-Marne / Communauté d'Agglomération de Saclay (MEIF) / Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis / Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Essonne (DDETS 91) / Direction générale de la cohésion sociale / Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) / Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité / Fondation JM Bruneau / Fonds d'Intervention de Lutte contre les Exclusions / Mairie et département de Paris / Mairie de Châtillon / Mairie d'Evry / Mairie de Massy / Ministère de l'Intérieur

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Nos partenaires financiers : ARS Occitanie, CAF de l'Hérault, CPAM de l'Hérault, DDETS 34, DIHAL, Conseil Départemental 66, DREETS Occitanie, FSE, ONU, Ville de Montpellier.

NORD-PICARDIE

Nos partenaires financiers : la Fondation de Lille, la Fondation du protestantisme, Lianes Coopération, le Fonds Récital et l'AFD ; les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ; la CPAM de Lille-Douai, les villes de Lille, Amiens, Dunkerque, Valenciennes, Soissons, Laon, Louviers ; la direction interrégionale des services pénitentiaires ; la délégation Nord-Lille du Secours catholique

NORMANDIE

Nos partenaires financiers : Ville d'Alençon, Ville d'Argentan, Ville du Havre, Ville de Rouen, Communauté Urbaine d'Alençon, Conseil Départemental du Calvados, DRAJES Normandie, DREETS Normandie, DISP de Rennes-BNP

OCÉAN INDIEN

Nos partenaires financiers : DEETS, DILCRAH Réunion, Région Réunion

SUD-EST

Nos partenaires financiers : DRDJSCS, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA Corse et Languedoc, France-RELANCE, Barreau des avocats de Marseille, CGET 13, DILCRAH.

SUD-OUEST

Nos principaux partenaires financiers : Conseil régional Occitanie et Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Conseils départementaux Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gironde, Pyrénées Atlantiques et Tarn et Garonne, Mairies de Toulouse, Bordeaux et Pau, Barreau de Toulouse, DIRSP Aquitaine et Occitanie.

LES ASSOCIATIONS AVEC LESQUELLES NOUS TRAVAILLONS POUR LA DÉFENSE DES PERSONNES EXILÉES AU PLAN NATIONAL :

ACAT / Aides / Amoureux au ban public / Amnesty International France / Apprentis d'Auteuil / Ardhis / Armée du Salut / ATD-Quart monde / ADDE (Avocats pour la défense des droits des étrangers) / ANVITA / CASP-Arapej / CCEM Comité contre l'esclavage moderne / CCFD-Terre solidaire / Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration / Comité de pilotage des associations intervenant en rétention / Croix-Rouge française / Droits d'urgence / Emmaüs / Fondation Abbé Pierre / Cercle de silence / Comité pour la santé des exilés (Comede) / Coordination Sans-Papiers (CSP) 75 Coordination Sans-Papiers (CSP) Montreuil/Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry-surSeine (CTSPV) / Emmaüs France / Engage-e-s et Determine-e-s ! / Fédération Entraide protestante (FEP) / FNCDIFF Fédération nationale des Centres d'Information sur les droits des femmes et des familles / FNSF Fédération Nationale Solidarité Femmes / Fédération Protestante de France (FPF) / Fédération des Associations de Solidarité avec les travailleur-euse-s immigré-e-s (Fasti) / Fédération des acteurs de solidarité (FAS) / Fédération des Centres Sociaux / F3E / Groupe accueil et solidarité (GAS) / GAMS / Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s (GISTI) / Germae / Human Rights Watch / Jesuits Refugee Service (JRS) Ligue des droits de l'Homme (LDH) / Ligue de l'enseignement / Médecins sans frontières / Médecins du Monde / MRAP / Prison Insider / Observatoire international des prisons - Section française / Ordre de Malte / Oxfam / Pastorale des migrants / Paris d'Exil / Patrons Solidaires / Petits frères des pauvres / Radya / RESF / Restos du Cœur / Ritimo / Secours Catholique-Caritas France / Secours Populaire / Syndicat de la Magistrature / Syndicat des Avocats de France / Secours islamique France / SINGA / Tous migrants / UNICEF France / Unis cité / UNOPSS / Utopia 56 / VoxPublic / Welcome / Women for Women France

LES COLLECTIFS :

Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes (ADFEM) / Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) / Des ponts, pas des murs ! / Manifeste euroafricain / Coordination Française Pour le Droit d'Asile (CFDA) / Collectif Alerte / Collectif ensemble contre la traite des êtres humains / Collectif des morts de la prison / Collectif national Droits de l'Homme Romeurope / Collectif Pour une égalité des droits entre Français.es et étranger.e.s / Centre de Recherche et d'Informations sur le Développement (CRID) / CoordEurop -La Coordination Européenne pour le Droit des Étrangers à Vivre en famille / Coordination Sud Dom'Asile / Collectif JUJIE ! / Comité de pilotage des associations intervenant en rétention / Délinquants solidaires / DeQuelDroit / États généraux des migrations (EGM) / Groupe National de Concertation Prison (GNCP) / InfoMIE / LA Coalition / Le Collectif des Associations Citoyennes / Le français pour tous / Collectif Migrants Outre-Mer (MOM) / Observatoire de l'Enfermement des Etrangers (OEE) / Observatoire du droit à la Santé des Etrangers (ODSE) / Plateforme 12 (Pour la régularisation des travailleurs-euses sans papiers et l'égalité de traitement entre Français-es et Etranger-e-s dans les études comme au travail) / Plateforme française d'Eunomad / Plateforme des ONG françaises pour la Palestine / Réseau Chrétiens Immigrés / RESF / Réseau Chrétiens de la Méditerranée / Festisol (Festival des Solidarités) / Stop Dublin / DASEM Psy (Droit Au Séjour des Etrangers Malades)

NOS PARTENAIRES EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

Migreurop / Coalition Boats 4 people / Commission des Eglises pour les migrants en Europe (CCME) / Chrétiens de la Méditerranée / Collectif Loujna-Tounkaranké / Crossborder Forum / Algérie : Rencontre et développement, Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme (RADDH), Ligue Algérienne des droits de l'Homme (LADDH) Comores : Mouvement associatif pour l'éducation et l'égalité des chances (Maeecha) Côte d'Ivoire : Convention de la société civile ivoirienne (CSCI) Mali : Association malienne des expulsés (AME) / Association des rapatriés d'Afrique centrale au Mali (ARACEM) / La Maison du Migrant-Caritas Gao. Maroc : Caritas au Maroc / Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM) / Mauritanie : Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH). Niger : Alternative espaces citoyens (AEC) / Association nigérienne des droits de l'Homme (ANDDH). Sénégal : réseau migrations et développement (RE.MI.DEV) / Point d'accueil pour les réfugiés et immigrés de Caritas Dakar (PARI). Tunisie : Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES)

Un grand merci aux militantes et militants de La Cimade pour leur engagement, à nos bailleurs pour leur confiance et à nos partenaires pour le travail accompli ensemble en 2024. Merci également à nos donatrices et donateurs pour leur générosité.



Association de solidarité active, La Cimade agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 678 bénévoles et 151 salarié·e·s dans l'hexagone et en Outre-mer.

La Cimade accompagne et défend plus de 110 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison. Elle informe et sensibilise sur les enjeux liés aux migrations.

Le label «Don en confiance» atteste que La Cimade se soumet à un contrôle régulier visant à garantir la qualité de la gouvernance, la bonne gestion des fonds reçus et la transparence financière.



Coordination et réalisation : Louise Lacomble et Rafael Flichman

Édité par La Cimade

Responsable de la publication : Aude Millet

Conception graphique : Le Sourire en Prime

Photo de couverture © Corinne Simon

Impression : Siman

ISBN : 978-2-900595-86-2

Dépôt légal : juillet 2025



91 rue Oberkampf
75011 Paris
Tél. 01 44 18 60 50 - Fax : 01 45 56 08 59

communication@lacimade.org
www.lacimade.org

